



Royaume Du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département de la Pêche Maritime



RAPPORT D'ACTIVITE



2017



SOMMAIRE

Liste des Tableaux et Figures	3
Mot de la Secrétaire Générale	4
Introduction	5
Indicateurs du Secteur en 2017	6
Faits Marquants de l'année 2017	9
Partie 1: Gouvernance axée sur la Durabilité	10
1- Recherche Scientifique	11
2- Gestion de la Capacité de Pêche	20
3- Gestion des Ressources Halieutiques	24
4- Suivi, Contrôle et Surveillance des Activités de la Pêche Maritime et Lutte contre la Pêche INN	35
5- Développement de l'Aquaculture Marine	37
Partie 2: Gouvernance axée sur la Performance	40
1- Infrastructures d'Accueil	41
2- Infrastructures Commerciales	44
3- Gestion des Ports de Pêche	45
4- Développement du Secteur de la Pêche	45
5- Organisation et Développement de l'Activité de Mareyage	46
6- Audit sur l'Hygiène et Salubrité par la Commission Européenne	46
7- Suivi et Assistance des Unités à Terre et en Mer et des Infrastructures Portuaires	46
8- Agrément des Halles	47
9- Suivi du milieu Marin et des Coquillages	47
10- Normalisation et Réglementation	48
11- Importance des Normes du « Codex-Alimentarius » dans les Echanges Commerciaux des Produits Alimentaires	48
12- Mise en Conformité Sanitaire des Navires de Pêche	48
13- Mise en Conformité Sanitaire des Etablissements à Terre	49
14- Investissements Réalisés	49
15- Informatisation des Actes de Gestion des Agréments et des Autorisations Sanitaires	49
16- Taxe sur le Poisson Pélagique « TPP »	50
Partie 3: Gouvernance axée sur la Compétitivité	51
1- Pôles de Compétitivité Halieutique	52
2- Commission des Investissements Gouvernement/Compétitivité des Entreprises du Secteur	52
3- Etude sur l'Etat des Lieux et le Plan de Mise à niveau de la Filière des Petits Pélagiques au Maroc	52
4- Mise en œuvre du Plan de Modernisation des Entreprises de Valorisation des Produits de la Pêche	52
5- Convention Etat/CCG : Soutien des Entreprises	53
6- Développement et Innovation des Filières des Industries de la Pêche Maritime	53
7- Labellisation et Marketing Institutionnel des Produits de la Pêche	53
8- Accords commerciaux	56

Partie 4: Gouvernance axée sur les Projets transverses	58
1- Réglementation du Secteur des Pêches Maritimes	59
2- Contentieux	61
3- Formation Maritime et Promotion Socioprofessionnelle	62
4- Modernisation de la Gestion Administrative	68
5- Respect de la Planification Financière	70
6- Equipements et Matériel	71
7- Coopération	71
Glossaire	74

Liste des tableaux :

Tableau 1	Actes de gestion de la pêche artisanale	21
Tableau 2	Autorisations de construction en remplacement et de refonte par catégorie de pêche	22
Tableau 3	Autorisations de rattachement des ports étrangers	22
Tableau 4	Autorisations de pêche au-delà de la ZEE nationale	22
Tableau 5	Engraissement du thon rouge vivant	27
Tableau 6	Captures du thon rouge réalisées en 2017	27
Tableau 7	Etat de la production des crevettes en 2017	28
Tableau 8	État de la Production des grands crustacés en 2017	29
Tableau 9	Campagne poulpière - été 2017 - Zone sud de Sidi el Ghazi	29
Tableau 10	Campagne poulpière - hiver 2016-2017 - Zone sud de Sidi el Ghazi	29
Tableau 11	Production mensuelle de poulpe par segment au nord de Sidi El Ghazi	30
Tableau 12	Dossiers régularisés depuis le lancement du programme IBHAR	32
Tableau 13	Etat d'avancement du programme d'équipement des barques dans les régions dusud du Rroyaumeencaissons isothermes	32
Tableau 14	Projets réalisés –PNAL	42
Tableau 15	Projets zone Sud	42
Tableau 16	Projets réalisés –PDAs Afrique	43
Tableau 17	Opérations réalisées dans le cadre du suivi des établissements à terre	49
Tableau 18	Participation marocaine dans les salons internationaux programmés dans le plan de promotion 2017	55
Tableau 19	Missions d'affaires B to B, à l'international, programmées dans le plan de promotion 2017	56

Liste des figures:

Figure 1:	Evolution de la production halieutique nationale entre 2010-2017	6
Figure 2:	Volume de la production halieutique en 2017 par type de pêche	7
Figure 3:	Valeur de la production halieutique en 2017 par type de pêche	7
Figure 4:	Volume de la production des industries de transformation en 2017	7
Figure 5:	Evolution des exportations des produits de la mer entre 2010-2017	8
Figure 6:	Ventilation des infractions par type de délit 2017	35
Figure 7:	Ventilation des infractions par type de pêche 2017	35
Figure 8 :	Situation géographique des VDP et PDA	41

Mot de la Secrétaire Générale

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport d'activité 2017* du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts- Département de la Pêche Maritime.

Sous l'impulsion du plan Halieutis, le secteur des pêches maritimes s'est inscrit dans une dynamique positive en 2017. La gestion durable des pêcheries a permis de couvrir les volumes débarqués par des plans d'aménagement à hauteur de 96%. La valeur de la première vente des captures a totalisé un montant record de 12,1 MMDH tandis que les exportations ont dépassé la barre des 22 MMDH.

Pour rendre compte de ces performances, le présent rapport annuel est organisé en séquences. Un premier volet est dédié à la gestion des ressources marines et à la planification de l'aquaculture, rendues possibles grâce à l'accompagnement de la recherche scientifique. Le second chapitre s'attèle à décrire, les infrastructures réalisées et leur gestion ponctuées par un suivi sanitaire et une réglementation rigoureuse.

Le troisième thème survole les innovations, les améliorations préconisées et les réalisations de l'année 2017. Enfin, tout ceci ne saurait prendre forme sans une formation ciblée et un accompagnement juridique, logistique et financier adéquats.

Les enjeux sont de fait importants, les défis multiples, les objectifs partagés par tous les intervenants. Notre démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue dont le point culminant est le suivi et l'évaluation des projets et programmes mis en place.

Bonne lecture !

Zakia Driouich

Introduction

Le plan de développement et de modernisation de la pêche maritime, Halieutis, est basé sur trois axes principaux (la durabilité des pêcheries, la performance des infrastructures de pêche et de commercialisation et la compétitivité des produits de la pêche) complétés par un axe transverse qui cible la formation, l'adaptation du cadre juridique du secteur et la gouvernance. L'ensemble de ces axes sont déclinés en une série de projets adossés à des objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Des résultats probants après huit ans de mise en œuvre d'Halieutis :

Concernant la durabilité de la ressource halieutique, l'action du Département de la Pêche Maritime a ciblé le renforcement de la recherche scientifique, qui s'est vue assignée deux objectifs majeurs : la compréhension de l'évolution des stocks et son suivi régulier, permettant ainsi la mise en place de dix huit (18) plans d'aménagements. Actuellement, 96% des captures réalisées sont gérées durablement, c'est-à-dire par le biais de plans d'aménagement et de mesures de gestion, contre à peine 5% en 2007. Le Département a également procédé à l'équipement des navires de pêche d'un système de géolocalisation par satellite et a élaboré une procédure de certification électronique des captures dans le cadre de la lutte contre la pêche INN (Illicite, Non déclarée et Non réglementée), instaurant de fait une traçabilité le long de la chaîne de valeur des produits de la mer.

Aussi, un large programme de renforcement de la performance des infrastructures de débarquement et du réseau de commercialisation des produits de la mer a été mis en œuvre. Le plan national d'aménagement du littoral (PNAL) cible la réalisation de points de débarquement aménagés (PDAS) et de villages de pêcheurs (VDPs) au profit de la flotte artisanale, dont le nombre de projets achevés à fin 2017 est respectivement de 24 et 16. Ces infrastructures ont contribué à hauteur de 63% au chiffre d'affaires de la pêche artisanale en 2017.

Par ailleurs, un chantier de construction de 15 halles de nouvelle génération a été lancé en vue d'optimiser les conditions de commercialisation des produits de la pêche. Au niveau de la deuxième vente, un réseau de 9 marchés de gros de poisson permet de disposer de centres régionaux de distribution à même de rapprocher les lieux de débarquement et de commercialisation. Ce réseau devrait être renforcé par l'achèvement des travaux de construction du marché d'Inezgane. Enfin, la généralisation de l'utilisation de contenants normalisés a été initiée pour le débarquement et la vente de poisson, contribuant à assurer la durabilité des pêcheries, la préservation de la qualité des captures, l'éradication de l'utilisation des caisses en bois et la réduction des volumes débarqués en vrac. Ces différentes mesures ont permis une hausse annuelle moyenne des débarquements en volume de 3% sur la période 2010-2017, portant la production à 1.368.000 tonnes en 2017, soit 82% de l'objectif assigné pour 2020.

Parallèlement au ciblage de la ressource et des infrastructures de débarquement et de commercialisation, le maillon de la compétitivité des produits de la pêche reflète l'efficacité et la pertinence des choix faits en amont. Il convient de noter à ce sujet que les exportations des produits de la mer ont atteint 22 MMDH en 2017, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 7,5% depuis 2010. Par ailleurs, les investissements industriels privés ont totalisé un montant de 2,6 MMDH sur la période 2010-2017, dont 2,2 MMDH sont relatifs à de nouveaux agréments. A ce titre, 20 nouveaux agréments ont été accordés à l'industrie de valorisation en 2017 contre 10 en 2010. Enfin, le Maroc occupe une position de leader mondial dans l'exportation de conserves de sardines pilchardus et de poulpe congelé.

Indicateurs du Secteur en 2017

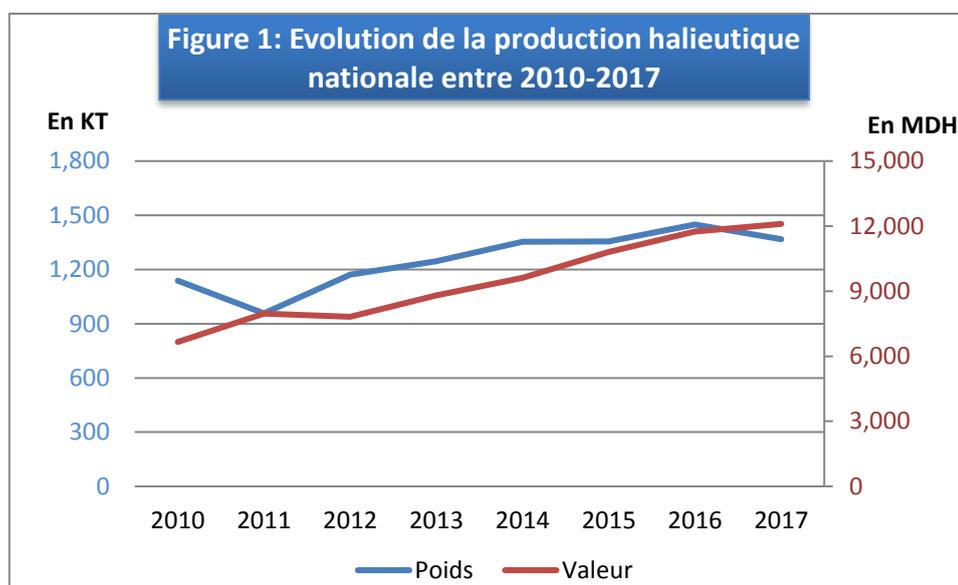
1- Production halieutique nationale

Au terme de l'année 2017, la production halieutique nationale, toutes espèces confondues, a totalisé un volume d'**un million 369 mille tonnes** pour un chiffre d'affaires de **12,1 MMDH**, soit une baisse de **-6%** en volume et une hausse de **+3%** en valeur par rapport à l'année 2016.

Le repli des captures est dû à la diminution des débarquements du poisson pélagique de -61 mille tonnes (-5%), représentant 85% de la production halieutique nationale en 2017.

Pour ce qui est de l'augmentation de la valeur de la production halieutique nationale, cette performance est due particulièrement à l'amélioration du chiffre d'affaires des céphalopodes de 440 millions DH (+8%), de même que la hausse de la valeur de la production du poisson pélagique de 58 millions DH (+2%).

Malgré la baisse enregistrée en volume, la tendance reste positive sur la période 2010-2017 avec une hausse annuelle moyenne de **+3%** en volume et **+9%** en valeur.



- La production halieutique débarquée en 2017 de l'ordre de **1.369.000 tonnes** représente **82% de l'objectif fixé par Halieutis pour 2020** (1.660.000 tonnes).
- Avec **12,1 MMDH**, la production halieutique nationale a, **pour la première fois, dépassé la barre des 12 milliards**.

Figure 2: Volume de la production halieutique en 2017 par type de pêche

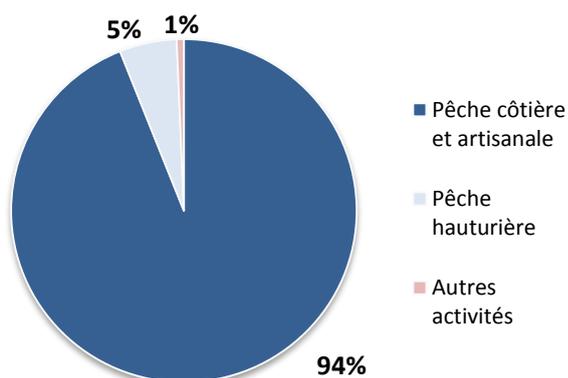
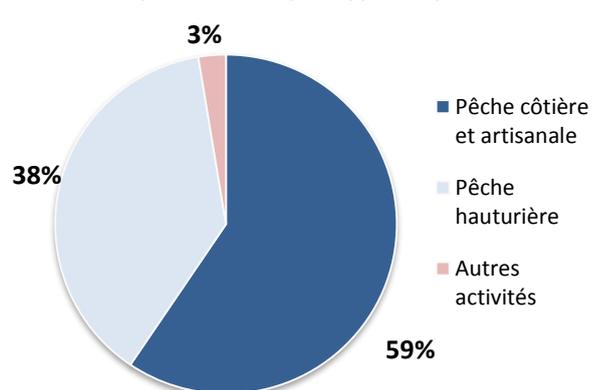


Figure 3: Valeur de la production halieutique en 2017 par type de pêche



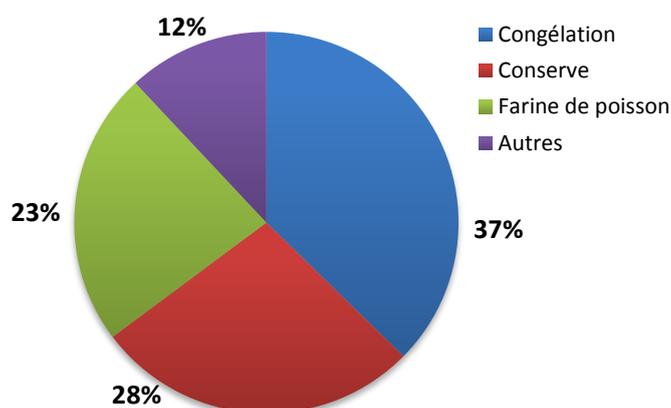
2- Industries de transformation des produits de la pêche

Avec un volume de **704 KT** pour un chiffre d'affaires de **18,8 Milliards de DH**, la production totale des industries de transformation des produits de la pêche durant l'année 2017 a enregistré une baisse aussi bien en poids **(-5%)** qu'en valeur **(-16%)** par rapport à 2016.

La baisse de l'activité de congélation aussi bien en volume qu'en valeur a été la cause principale de la diminution de la production des industries de transformation en 2017.

En effet, cette activité qui reste la plus importante en 2017 avec 37% du volume total et 34% du CA global a réalisé une baisse de son volume de production de -57 KT (-18%) et une diminution plus importante du CA de -3,2 MMDH (-33%).

Figure 4 : Volume de la production des industries de transformation en 2017



3- Exportations des produits de la mer

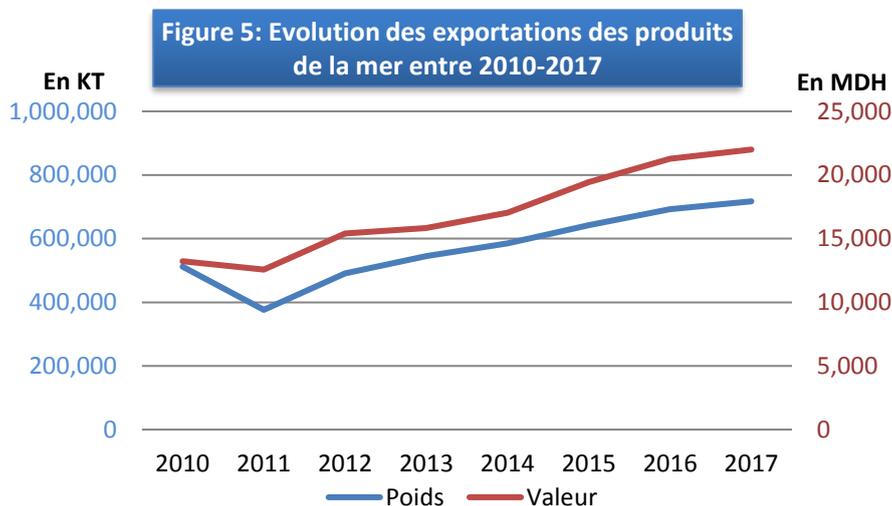
Au terme de l'année 2017, le volume des exportations a atteint **717 mille tonnes** pour un chiffre d'affaires de **22 MMDH**, soit une hausse de **+4%** en volume et **+3%** en valeur par rapport à l'année 2016.

L'accroissement du volume exporté s'explique notamment par la hausse des exportations des produits congelés et de la conserve de respectivement 5% et 7%, représentant 70% du volume exporté en 2017.

Pour ce qui est de l'augmentation de la valeur des exportations, elle est due particulièrement à l'amélioration du chiffre d'affaires des produits congelés et de la conserve de **+1,6 MMDH (+11%)**.

Il est à noter que le taux de croissance annuel moyen des exportations durant 2010-2017 est de **+5% en volume et +7,5% en valeur**.

- La valeur des exportations des produits de la mer en 2017 a totalisé 22 MMDH soit l'équivalent de 2,32 MM\$US, ce qui représente **75% de l'objectif fixé par Halieutis en 2020 (3,1 MM\$US)**.
- Ainsi, le secteur de la pêche assure **9% des exportations totales et 45% des exportations agroalimentaires**.



4- Investissements privés

- L'année 2017 a connu **la création de 20 unités industrielles** nouvellement agréées dans différentes activités de valorisation des produits de la mer. Le montant investi pour la création de ces unités est d'environ 445 MDH. **Aussi, des extensions d'activité ont été accordées pour 17 unités** de valorisation pour un investissement de 144 MDH. De ce fait, le montant total investi pour cette année est de **589 MDH** contre 288 MDH en 2016, soit une augmentation de **106%**.
- **Les investissements au niveau de la flotte de pêche côtière et hauturière** sont estimés à **330,5 MDH** pour l'année 2017, soit une légère baisse de **-1%** par rapport à 2016. Pour l'année 2017, ces investissements correspondent au remplacement de **71 navires de pêche dont 10 hauturiers**, alors qu'en 2016 ils concernaient le remplacement du même nombre (71 unités) dont 6 hauturiers.

5- Emplois directs

- En mer, ils ont totalisé environ **108.000 emplois** en 2017.
- A terre, les emplois dans les industries de la pêche ont totalisé à peu près **93.736** pour l'année 2017 ce qui représente **81,5% de l'objectif fixé par Halieutis en 2020 (115.000)**. Les nouveaux emplois créés durant cette année sont de l'ordre de **3.744**, soit une hausse de **+82%** par rapport à 2016. Par type d'activité, cette augmentation a concerné particulièrement la conserve qui a vu la création de 612 nouveaux emplois en 2017 contre aucun nouvel emploi en 2016 ainsi que la congélation, dont les nouveaux emplois créés ont progressé de 98% entre 2016 et 2017.

Faits Marquants de l'année 2017

- ✓ Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR Le Prince Moulay Rachid et de SA Le Prince Moulay Ismail, et Le Président de la République de Côte d'Ivoire, SE M. Alassane Ouattara, ont procédé, le 27/11/2017, à l'inauguration du point de débarquement de pêche «Mohammed VI» de Locodjro (commune Attécoubé, Abidjan Nord), un projet qui consacre l'engagement constant du Souverain en faveur d'une coopération Sud-Sud solide, agissante et solidaire;
- ✓ Sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, la 4ème édition du Salon International « HALIEUTIS » s'est tenue à Agadir du 15 au 19 février 2017 sous le thème « Le secteur halieutique : un enjeu de développement durable » ;
- ✓ Couverture de 96% des pêcheries par des plans d'aménagement sur un objectif équivalent fixé par la stratégie Halieutis. L'année 2017 a vu la mise en place de deux nouveaux plans d'aménagement concernant la pêche d'anémone de mer (*Anemonia sulcata*) dans la zone Méditerranéenne et la pêche de concombre de mer (*Holothuria* sp) aux niveaux des sites classés salubres sur la côte Atlantique ;
- ✓ La signature en date du 13/09/2017 d'une convention entre le Département de la pêche maritime, la Chambre des pêches maritimes de la Méditerranée et le Ministère de l'économie et des finances pour la réalisation du programme d'équipement de 3100 barques artisanales opérant dans la méditerranée en caissons isothermes pour un budget de 18 MDH ;
- ✓ Achèvement des travaux de construction du Marché de Gros au Poisson d'Inezgane ;
- ✓ Dans le cadre du développement de l'aquaculture marine, l'année 2017 a connu le début de production de culture des algues marines par une ferme localisée au niveau de la lagune de Marchica. Aussi, en octobre 2017, une nouvelle coopérative de culture de moules a procédé à l'opération d'ensemencement de naissains ;
- ✓ Lancement de deux Appels à Manifestation d'Intérêt dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Souss-Massa pour le développement des projets d'aquaculture marine ;
- ✓ Réalisation, par les établissements de formation maritime, de nouveaux programmes de formation, notamment ceux des mareyeurs et des agents verbalisateurs pour l'accompagnement des projets du plan Halieutis.

PARTIE 1: GOUVERNANCE AXÉE SUR LA DURABILITÉ



1- Recherche Scientifique

En 2017, l'INRH a poursuivi ses efforts pour satisfaire les demandes émanant du secteur tels que prévus dans le cadre de son plan stratégique et dans ses plans futurs. Les actions programmées ont concerné les volets de la recherche halieutique, l'océanographie, l'aquaculture, la qualité et la salubrité du milieu marin et la valorisation des produits de la pêche.

ACTIVITE DE PECHE MARITIME

Pêche et ressources halieutiques du large

L'évaluation directe des ressources du large en 2017 a été assurée par 15 campagnes en mer, dont les principaux objectifs consistent en la prospection des niveaux d'abondance et de biomasse des stocks, la cartographie de leur distribution spatiale et le relevé de leurs indicateurs biologiques in situ. Une autre campagne pluridisciplinaire a été réalisée en plus pour le suivi de l'écosystème marin en Méditerranée ainsi qu'une campagne spécifique pour le test du nouvel équipement d'observation sous-marine acquis récemment par l'INRH.

Huit de ces campagnes réalisées, ont été dédiées à l'évaluation des ressources de petits pélagiques (sardine, maquereau, chinchards, anchois et sardinelles) par les méthodes hydroacoustiques au niveau des zones Atlantique et Méditerranée au moyen du navire de recherche N/R "Al Amir Moulay Abdallah (AMA)". Une neuvième campagne, dédiée à l'évaluation du recrutement de ces espèces peuplant la zone comprise entre Safi et Lagouira, a été menée en Atlantique centre et sud à bord du navire de recherche russe "Atlantida" conjointement par les scientifiques de l'INRH et de l'Institut russe AtlantNiro dans le cadre de l'accord de pêche Maroc-Russie, pour la période allant du 18 octobre au 07 Décembre 2017.

L'évaluation des ressources demersales a été réalisée par cinq campagnes de chalutage du fond marin le long du plateau continental des côtes marocaines en méditerranée et en Atlantique par les N/R "AMA" et "Charif Idrissi (CAI)". Les principales espèces cibles sont les céphalopodes, les merlus, les crevettes et d'autres espèces démersales en Méditerranée.

En parallèle, un programme d'embarquements à bord des flottes commerciales (céphalopodiers, senneurs, chalutiers pélagiques type RSW, palangriers...etc.) a été poursuivi pour l'observation d'indicateurs de la pêche à bord, telles que les quantités et nature des rejets et des prises accessoires. D'autres embarquements ont été entrepris pour le suivi de problématiques spécifiques, telles que l'interaction du grand dauphin avec les senneurs en Méditerranée, la prédominance des juvéniles du maquereau, le suivi du cycle de ponte des grands crustacés et le suivi des juvéniles du poulpe. Une cinquantaine d'embarquements ont été réalisés depuis 2015, dont 45% ont concerné la pêche pélagique.

D'autre part, le suivi et l'échantillonnage des débarquements de la pêche commerciale au large a été déployé en 2017 au niveau de 25 sites et ports de pêche, pour diversifier les espèces échantillonnées par le biais du réseau d'échantillonnage biologique de l'INRH et assurer le suivi régulier des pêcheries des espèces prioritaires. Cette collecte a concerné le relevé des données bio-statistiques chez huit espèces pélagiques et une quinzaine d'espèces démersales.

En matière d'étude de bio-écologie des espèces commerciales, les études ont visé la mise à jour et l'élargissement des connaissances sur la biologie et l'écologie de 14 espèces prioritaires. Les données et le matériel biologique sont issus des campagnes de prospection en mer, des laboratoires régionaux de l'INRH et des stations d'échantillonnage biologique.

Les stocks du large évalués en 2017 par les méthodes indirectes pour l'échéance 2016 sont : 4 stocks de sardine, 2 stocks de chinchard, 1 stock de maquereau, 1 stock d'anchois, 1 stock de poulpe, 1 stock de seiche, 1 stock de calmar, 2 stocks de crevette et un stock de merlu. Les sardinelles plate et ronde ont été évaluées dans un cadre régional au sein du FAO/COPACE.

Les résultats des évaluations des différents stocks de petits pélagiques, tenant compte des indicateurs de suivi d'exploitation, de l'échantillonnage biologique et des indices du suivi direct en mer, affichent des tendances généralement positives de la majorité des espèces, sauf pour la zone méditerranéenne où les stocks de petits pélagiques sont dans un état de surexploitation.

Les merlus et la crevette rose sont parmi les stocks soumis à une surpêche et n'ont toujours pas recouvert ces dernières années un état optimal. La pression de pêche excessive sur les juvéniles demeure l'une des principales causes de surexploitation de ces ressources.

Par ailleurs, dans l'objectif de certifier les pêcheries sardinières centre et sud du Maroc conformément au label MSC, l'année 2017 a été marquée par l'implémentation d'un modèle écosystémique préliminaire pour la zone C qui sera étendu pour la zone centrale en 2018. Cette modélisation vise à répondre à l'une des exigences clés de ce système de certification qui est le rôle écosystémique de la ressource à certifier.

L'identité des stocks marins est un volet qui a suscité en 2017 la mise en œuvre et la continuation des études de génétique. Ces études sont en effet très importantes pour la compréhension de la dynamique des ressources et pour leur aménagement. Les activités de génétique se sont focalisées sur l'identification des populations de poulpe et leur degré de connectivité, l'étude de la variabilité génétique et la caractérisation de la migration de la sardine et celle du Merlu.

Dans le cadre du suivi de l'état du système d'exploitation et des filières halieutiques, des missions d'enquêtes socio-économiques et d'exploitation régulières sont menées auprès des différents segments de pêche pour se renseigner sur le contexte de déroulement des différentes activités de pêche et répondre aux différentes problématiques posées par le secteur. L'INRH a abordé cet aspect à travers une étude sur la filière des petits pélagiques entamée depuis 2015 dans l'objectif d'exposer une vue analytique globale de cette filière au Maroc, de contribuer à l'amélioration de la connaissance de sa structure et d'analyser les mécanismes régissant la dynamique et les performances socio-économiques du système d'exploitation des petits pélagiques. Cette étude s'est poursuivie en 2017 et a concerné la continuation de la collecte d'information, l'analyse et le recadrage des actions inscrites dans le programme de suivi.

L'année 2017 a également été marquée par le suivi des activités du réseau national des échouages de mammifères marins, des tortues et autres espèces vulnérables de l'écosystème marin. Le réseau a enregistré un total de 127 cas d'individus échoués le long du littoral marocain. La majorité étaient des cétacés (101 individus) dont 75 dauphins et 17 baleines, suivis des tortues marines (24 individus) et des requins pèlerins (2 individus). D'autre part, des indicateurs sur le Grand Dauphin en Méditerranée ont été relevés dans le cadre du suivi des interactions entre cette espèce et la pêche à la senne en Méditerranée marocaine.

Les différentes activités de recherche et de suivi de l'INRH ont permis en particulier de se prononcer, par des avis scientifiques, sur différentes questions et problématiques liées à l'exploitation des ressources ayant fait l'objet de requêtes émanant soit du DPM soit de la profession.

Les principales requêtes ont concerné des questions liées à :

- La pêche céphalopodière avec introduction des mesures de préservation des fonds rocheux ;
- Le suivi des interactions entre la pêche de petits pélagiques et les cétacés en Méditerranée ;

- La persistance du phénomène de prédominance des juvéniles du maquereau ;
- L'impact de la senne ;
- Des mesures d'aménagement des ressources algales et littorales ;
- La révision des dispositions de gestion de certaines pêcheries, principalement les petits pélagiques au sud et au centre, les grands crustacés, la pêche artisanale à M'Hziz, ...etc.

Dans ce sens, l'INRH a animé des réunions en présence de l'Administration et la Profession et a formulé une trentaine d'avis scientifiques pour statuer sur ces questions.

Par ailleurs, la Réunion Scientifique Conjointe annuelle relative à l'Accord de Partenariat dans le secteur de la pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne a eu lieu en juillet 2017 pour évaluer l'accord de partenariat en matière des pêches maritimes entre ces deux parties. Cette rencontre constitue une opportunité pour les scientifiques des deux parties afin d'établir un état des lieux et de procéder à une synthèse des données d'exploitation des flottilles communautaires opérant dans les eaux marocaines.

L'accord de pêche avec la Russie a fait également l'objet d'une réunion bilatérale tenue à Agadir en février 2017. Cette réunion était l'occasion de débattre des résultats des évaluations en mer conjointes et des méthodes pour améliorer les protocoles de suivi direct des ressources pélagiques.

Concernant la coopération scientifique sud-sud, l'INRH a participé en 2017 à plusieurs ateliers et manifestations, notamment:

- Atelier dans le cadre du projet PROCOVAL/JICA concernant la gestion et la valorisation du poulpe de Sénégal, en janvier 2017 ;
- Réunion du groupe de travail ad hoc FAO/COPACE sur l'évaluation des ressources de petits pélagiques de la région nord-ouest africaine, en mai 2017;
- Réunion du groupe de travail ad hoc FAO/COPACE sur l'évaluation des ressources démersales - Sous-groupe nord, en juin 2017 ;
- Réunion scientifique conjointe Maroc-Sénégal pour la mise en place d'un plan d'aménagement du poulpe, en novembre 2017.

Pêche et ressources littorales

En 2017, 13 campagnes de prospection ont été réalisées pour le suivi des ressources littorales en dessous des 20 mètres de profondeur ; 6 ont concerné les algues rouges (les gelidiums et gigartinacés) et 7 ont ciblé les échinodermes (Concombres de mer, oursins), les coquillages (coque de mer et couteau), les cnidaires (anémone de mer) et la faune associée. En parallèle, un suivi mensuel des indicateurs biologiques des gigartinacés, du pied de biche et du concombre de mer a été réalisé pour accompagner les nouveaux plans d'aménagement de ces espèces.

L'année 2017 a été marquée par la prospection de nouvelles zones potentielles avec l'extension de la zone de prospection des algues rouges de la région d'El Jadida jusqu'à Sidi Rahal et Qualidia, l'évaluation de l'anémone de mer en Méditerranée et la prospection du concombre de mer en Atlantique. En plus de l'implémentation des plans d'aménagement existants, l'année 2017 a été marquée par la mise en place de 2 plans d'aménagement concernant la pêche d'anémone de mer (*Anemonia sulcata*) dans la zone Méditerranéenne et la pêche de concombre de mer *Holothuria* sp au niveau des sites classés salubres sur la côte Atlantique.

Valorisation des produits de la pêche

Au titre de l'exercice 2017, l'INRH s'est investi à travers son Centre Spécialisé de Valorisation des Produits de la Mer (CSVTPM) dans le renforcement de son ouverture stratégique au secteur privé à travers une plus forte implication dans les projets R&D. Dans ce sens, plusieurs protocoles de partenariat R&D ont été passés entre le centre et les unités de transformation et de valorisation des produits de la mer en particulier avec le Cluster AHP - Agadir mais également avec des unités privées à Agadir, Laâyoune et à Casablanca. Ces projets collaboratifs ont donné naissance à un foisonnement de produits innovants qui ont été développés et transférés par le CSVTPM aux unités privées.

Comme exemples concrets de produits de la mer originaux et à forte valeur ajoutée développés en partenariat avec le secteur privé, ceux réalisés avec le Cluster AHP- Agadir à partir de ressources de faible valeur ou considérées comme inexploitable. La valorisation jusqu'à zéro déchet était le pari relevé par le CSVTPM et Agadir Haliopole cluster (AHP). Ce partenariat public/ privé a abouti à la mise au point d'un certain nombre de nouveaux produits à base de produits et co-produits de la mer:

- La valorisation biotechnologique des co-produits de salaisons et de marinades de poisson a été couronnée par la production de 3 gammes de sauces Nuocmam avec un bioenrichissement protéique très satisfaisant et une teneur allégée en sel ;
- La valorisation biotechnologique des microalgues marines hypersalines : *Dunaliella* spp a conduit à la production de molécules à forte valeur ajoutée, les caroténoïdes en l'occurrence le bêta-carotène ;
- La production d'hydrolysats protéiques à partir de la moule par le développement d'un procédé enzymatique innovant. Un brevet est en perspective pour protéger la bio innovation développée lors de la réalisation de ce projet ;
- La production de poudre nanocalcique à partir des coquilles de moule d'aquaculture, source potentielle d'hydroxyapatite de calcium qui pourrait être profitable aux industries de la santé osseuse ;
- La valorisation de la pulpe de chair issue des têtes de la crevette en cube bouillon aromatique ;
- Le développement de fabrication de SHAWARMA à base de poulpe et de chinchard, produit d'une grande acceptabilité auprès du consommateur marocain présentant plusieurs avantages: matière première disponible, produit naturel, produit riche en oméga 3, etc.

Afin de préparer son offre d'expertise industrielle future, le CSVTPM s'est en outre investi dans des lignes de recherche prospective dans le domaine de la biotechnologie en vue d'émergence de projets industriels profitables à l'échelle nationale et régionale. Les essais biotechnologiques de recherche sur les biopolymères marins notamment, le chitosane extrait des écailles de sardine ont démontré l'effet biostimulant de ce biopolymère sur la croissance foliaire et racinaire des plantes de tomate. Les essais biotechnologiques d'hydrolyse des coproduits de sardine ont soutenu le développement des hydrolysats dans des applications agroalimentaires. Enfin, la nouvelle thématique récemment développée par le CSVTPM portant sur la valorisation des bactéries marines halophiles productrices de biomolécules d'intérêt industriel, a permis la création d'une banque de microorganismes issus de milieux hypersalins porteurs d'énormes potentiels biotechnologiques pour la production d'exo enzymes hydrolytiques et d'exopolysaccharides (EPS) à grand intérêt dans différentes industries et biocatalyses spécifiques.

ACTIVITE DE L'AQUACULTURE

En matière de recherche en aquaculture, l'INRH a mis à travers ses plans stratégiques, une nouvelle vision qui a pour objectif de contribuer au développement durable de l'aquaculture marine à l'échelle nationale et à la préservation des milieux marins côtiers et leur biodiversité et d'assurer une veille scientifique et technique et l'appui à la profession en synergie avec l'ANDA.

Ainsi, cinq champs thématiques prioritaires sont identifiés :

- Le suivi des zones allouées à l'aquaculture (ZAA) et études du fonctionnement des écosystèmes aquacoles ;
- L'innovation en matière de Zootechnie et d'ingénierie aquacole ;
- La recherche en physiologie et nutrition des espèces aquacoles (poissons et coquillages) ;
- La recherche en matière de santé (Pathologie) et bien-être animal ;
- La valorisation des produits et sous-produits de l'aquaculture.

Etude des zones allouées à l'aquaculture (ZAA) et du fonctionnement des écosystèmes aquacoles

En 2017, les travaux réalisés ont essentiellement porté sur :

- L'évaluation spatiale des potentialités aquacoles des principales sebkhas de la zone maritime Tan-Tan-Boujdour ;
- L'évaluation de l'impact sur l'environnement de l'activité piscicole à M'Diq et conchylicole à Cala Iris ;
- L'élaboration d'un modèle préliminaire d'évaluation de la capacité de charge de la baie de M'Diq et d'Agadir.

Pisciculture marine

Pour l'année 2017, les expériences entreprises dans le domaine de la pisciculture marine ont porté d'une part, sur la poursuite du conditionnement des géniteurs du loup-bar (*Dicentrarchus labrax*) ; de la dorade royale (*Sparus aurata*) et du maigre commun (*Argyrosomus regius*) ; et d'autre part, sur deux nouveaux aspects différents :

- La croissance compensatrice chez le maigre commun (*Argyrosomus regius*) : Cette étude a été réalisée sur des poissons adultes soumis à des conditions stressantes en termes trophiques et par la suite avec rétablissement de la ration alimentaire à niveau normale. Les résultats enregistrés montrent qu'il est possible de recourir à des mesures permettant éventuellement une économie en coût d'aliment.
- L'acclimatation à l'élevage en eau de mer du tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) : Cette expérience a montré que le tilapia du Nil a une potentialité importante d'adaptation à l'élevage en mer. Selon les expériences en cours dans un certain nombre de pays, l'élevage en mer de ce poisson d'eau douce permet d'améliorer ses caractéristiques organoleptiques.

En 2017, les recherches en matière de reproduction en captivité du loup-bar et du maigre commun montrent que, à l'instar de 2016, les pontes obtenues ont encore présenté des signes de dérèglement du processus de leur frai. Par ailleurs, les conditions thermiques enregistrées à M'diq ont montré un niveau de réchauffement relativement plus élevé que les années précédentes. Ce dérèglement du frai est probablement lié au réchauffement climatique et son éventuel impact sur les processus physiologiques des espèces; hypothèse qui reste à confirmer avec la conduite des travaux de

recherche sur le sujet à partir de 2018 une fois les travaux de mise à niveau de l'écloserie expérimentale à M'diq seront achevés.

Conchyliculture marine

Les études réalisées en 2017 ont porté essentiellement sur :

- L'évaluation des performances zootechniques de l'huître et de la moule dans différents sites et en utilisant différentes techniques d'élevage ;
- La conduite des études biologiques et techniques sur l'élevage de la palourde (reproduction en milieu contrôlé, régime alimentaire, techniques de grossissement ...etc.).

Algoculture marine

Dans le cadre de partenariat INRH/ANDA/SETEXAM/AT SEA, un projet de R&D et Innovation en matière d'algoculture a été entamé en 2017. Il a porté sur l'étude de faisabilité de la culture des macro-algues (Gracilaires, Gelidium et Laminaires) sur une nouvelle structure (en 2D) composée de tubes flottants et de textiles spécialement développé pour l'algoculture. Ces essais expérimentaux ont été réalisés dans les zones abritées (Nador et Sidi Rahal) ainsi qu'en offshore à Bouznika.

Pour les micro-algues, l'INRH, dans le cadre de partenariat avec l'ANDA, l'ABH et Feed Alge, a lancé un projet expérimental portant sur la culture de micro-algues d'intérêt économique en bassin à terre au niveau de sebkhia d'Akhfennir. Ce projet vise l'étude de faisabilité technique de la culture en masse d'espèces de micro-algues endémiques potentielles pour la fabrication d'aliments piscicoles (substitution de la farine et huile de poissons).

Zootecnie et ingénierie aquacole

En termes d'innovation en technologie et ingénierie aquacoles, l'année 2017 a été consacrée à la reconduite de l'expérience en technologie d'élevage de moules en eau profonde dans la baie d'Agadir, basée sur une technique innovante d'élevage sur soucoupes ballastables, installées entre 20 à 25 m de profondeur permettant ainsi d'éviter tout conflit d'usage spatial avec d'autres activités (ex.: tourisme...). Les résultats enregistrés sont assez satisfaisants.

Aussi, en 2017, les travaux de recherche en termes d'innovation en technologie et d'engineering aquacoles ont porté sur de nouvelles techniques adaptées aux conditions hydrodynamiques du littoral national, notamment la technique d'élevage de moules sur bouchots au niveau de l'estran de Boutalha à Dakhla, technique développée en partenariat avec un privé.

Physiologie et nutrition aquacole

En matière de physiologie et nutrition des espèces aquacoles, avec pour but d'améliorer les performances des élevages larvaires et de pré-grossissement en nurserie des coquillages (réduction de la durée des élevages et des coûts de production), les premières études de R&D sur la nutrition des coquillages réalisées au Maroc depuis l'année 2015 ont permis à Dakhla et Oualidia (en Atlantique) et à M'diq et Oued Laou (en Méditerranée) d'isoler une vingtaine de souches de micro-algues d'intérêt conchylicole. En 2017, les travaux relatifs à l'évaluation de leur utilisation (seule ou en mélange) dans le régime alimentaire d'espèces coquillères aquacoles (notamment la palourde et l'huître en stade larvaire, naissain et adulte) ont donné des résultats très prometteurs.

Par ailleurs, les travaux portant sur la formulation et la fabrication locale d'aliments pour poissons ont été soldés de succès, notamment grâce à la mise à disposition d'un petit extrudeur dans le cadre d'une convention de coopération entre l'INRH et la ferme aquacole Aqua-M'diq. En 2017, les travaux de

recherche ont porté, dans le cadre d'un projet en collaboration avec AHP, sur l'expérimentation de nouvelles formules établies à partir des ingrédients locaux, avec un objectif d'optimisation du rapport protéines/énergie des aliments et la recherche de produits alternatifs à la farine et à l'huile de poisson et ce, pour diminuer à la fois le coût de production, l'impact sur l'environnement, la dépendance vis-à-vis de la pêche et la pression sur les stocks halieutiques.

Pathologie: Surveillance zoo-sanitaire des mollusques bivalves

En 2017, la surveillance zoosanitaire des mollusques d'élevage et des gisements naturels a concerné : 1119 moules méditerranéennes (*Mytilus galloprovincialis*), 300 moules africaines (*Perna perna*), 600 palourdes européennes (*Ruditapes decussatus*), 599 huîtres creuses (*Crassostrea gigas*) et 150 huîtres plates (*Ostrea edulis*). Au total, 3968 analyses effectuées par le Laboratoire Histopathologie /Parasitologie, 2768 analyses réalisées par la technique d'histologie et 1199 analyses par la technique de culture au thioglycolate RFTM (Ray's Fluid Thioglycolate Medium). A cela s'ajoute, 420 analyses histologiques dans le cadre d'un programme entrepris avec le laboratoire de pêche du centre régional de Tanger ayant pour objectif l'étude de cycle de reproduction des anémones de mer (*Anemonia sulcata*) et des haricots de mer (*Donax trunculus*).

Les analyses effectuées par la technique RFTM n'ont pas révélé la présence de *Perkinsus olseni/marinus* chez *C. gigas*, ni à Oualidia, ni à Dakhla. Par contre chez la palourde, *Perkinsus « olseni »* a été mis en évidence dans la lagune de Nador avec une prévalence de 100%, de 0.66 % au complexe Oualidia Sidi Moussa et à Dakhla de 4.6 %.

L'examen des coupes histologiques effectuées sur les huîtres plates prélevées le mois d'avril à partir des gisements naturels de la lagune de Nador, a montré la présence du genre *Perkinsus* chez cette espèce avec une prévalence de 2%, *Marteilia sp* avec une prévalence de 2.66 % et des sporocystes de trématodes avec une prévalence de 14.66 %.

En 2017, *Marteilia refringens* n'a pas été détecté à Cala Iris. Concernant M'diq, Tanger, My Bouselham, Akhfenir, Ntirift, Sidi Rbat, Cap Bedouza, Dar Bouazza et Dakhla les échantillons sont en cours de traitement, car les prélèvements n'ont été effectués que vers la fin de 2017 conformément au programme d'échantillonnage.

Concernant la surveillance événementielle, en 2017, trois études de cas ont été effectuées:

- Cas de surmortalité des huîtres creuses élevées à Oualidia (Avril-Mai 2017).
- Cas des ulcérations cutanées observées chez la sardine (*Sardina pilchardus*) pêchée au large de Laayoune et Dakhla (Décembre 2016 - Février 2017).
- Sur un cas d'invasion massive du muscle squelettique de Tassergal (*Pomatomus saltatrix*) pêché au large de Sidi Ifni, par les pseudokystes de Myxosporidies de la famille des Kudoïdæ et Investigation parasitologique de certaines espèces de poisson d'intérêt économique débarquées à la halle de Sidi Ifni (Août 2017).

ACTIVITE SALUBRITE DU MILIEU MARIN

Les activités de surveillance du milieu marin et des produits de la pêche sont réalisées par l'INRH pour répondre aux différents objectifs stratégiques d'aide à la décision en matière de sécurité sanitaire, de développement du secteur de l'aquaculture et de protection de l'environnement marin.

Surveillance sanitaire

SURVEILLANCE SANITAIRE DES ZONES DE PRODUCTION CONCHYLICOLE

Le programme de surveillance des zones de production conchylicole a été poursuivi en vertu des missions de l'INRH et des dispositions de la circulaire du MADRPM relative aux conditions de production et de mise sur le marché des mollusques bivalves vivants N°1508/12 du 15/08/2012. Il est réalisé selon deux démarches complémentaires: Une surveillance régulière et une surveillance en alerte.

La surveillance sanitaire a porté sur les actions suivantes:

- Evaluation des niveaux et des tendances de la contamination bactériologique ;
- Surveillance des phénomènes de prolifération d'espèce phytoplanctonique toxigène ;
- Surveillance des biotoxines marines dans les mollusques bivalves ;
- Evaluation des niveaux et des tendances de la contamination chimique, organique et inorganique.

Les résultats marquants sont:

- Concernant les niveaux et tendances de la contamination bactériologique, les résultats enregistrés n'ont eu aucun effet sur le classement des zones, 19 ont gardé leur statut A, 6 sont restées en statut B et 3 en catégorie C. L'année 2017 a été marquée par 8 alertes en microbiologie qui ont touché 5 zones de production conchylicoles;
- La surveillance destinée à vérifier la pérennité des caractéristiques chimiques n'a révélé aucun phénomène de pollution notable. Les niveaux de contamination par les métaux lourds, les Polychlorobiphényles (PCB), les Hydrocarbures de pétrole et les Dioxines sont inférieurs aux valeurs seuils. Il est à signaler, toutefois, la persistance de l'enrichissement des eaux atlantiques par le cadmium, entre El Jadida et Dakhla ;
- La surveillance des phénomènes de prolifération d'espèces phytoplanctoniques toxigènes a enregistré 18 pré-alertes dont 11 en méditerranée. Huit zones de production conchylicoles ont été touchés par ces pré-alertes ;
- Les toxines marines représentant le risque sanitaire le plus pesant pour la santé publique ont été marqués par le déclenchement de 15 alertes enregistrées au niveau de 9 zones de production conchylicole situées aussi bien sur la côte méditerranéenne que atlantique.

ETUDES SANITAIRES POUR LE CLASSEMENT DE ZONES CONCHYLICOLES

Les études de classement sanitaire de zones à potentialité aquacole sont menées dans le cadre du Plan de développement de l'aquaculture de l'ANDA et suite à la demande des professionnels. Trois zones sont en cours de classement: Imiouadar dans la région d'Agadir, Ras Elma et Ras kebdana, dans la région de Nador. Le statut sanitaire de ces zones sera prononcé au cours du premier semestre 2018.

RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES EN MATIERE DE QUALITE

Pour garantir une reconnaissance nationale et internationale de sa stratégie de surveillance sanitaire, l'INRH a lancé depuis quelques années la mise en place et l'amélioration du système de management de la qualité dans les laboratoires du réseau de surveillance de la salubrité du littoral (RSSL).

Les actions réalisées dans ce programme sont :

- L'audit à blanc pour préparer l'accréditation du laboratoire de surveillance du milieu marin d'Oualidia pour l'essai E.Coli ;
- L'accompagnement technique et organisationnel des laboratoires centraux et régionaux de surveillance du milieu marin ;

- Les ateliers de formation en qualité et en métrologie.

Surveillance environnementale

Sur le volet environnemental, des programmes regroupant plusieurs actions sont poursuivis pour renforcer le monitoring de la qualité environnementale du milieu marin et des connaissances sur ses interactions avec les activités humaines et de leurs impacts sur les ressources vivantes. Les principaux programmes mis en œuvre sont :

- Santé environnementale des écosystèmes lagunaires et baies ;
- Suivi de la qualité environnementale des écosystèmes côtiers et littoraux ;
- Etude du comportement et des mécanismes d'impact des micropolluants et des microorganismes sur le milieu et les ressources marins.

ACTIVITE OCEANOGRAPHIE

Le suivi océanographique des côtes atlantique et méditerranéenne marocaines a nécessité la mise en œuvre de plusieurs campagnes océanographiques menées en 2017.

Ces campagnes océanographiques ont mobilisé principalement les navires de recherche de l'INRH «Al Amir Moulay Abdallah», russe «Atlantida» et norvégien «Dr Fridtjoff Nansen» qui ont effectué des observations océanographiques à partir d'un réseau de stations océanographiques couvrant l'ensemble des plateaux continentaux Atlantique et Méditerranée et sur la base desquelles des indicateurs hydrologiques, physico-chimiques et biologiques du milieu marin ainsi que des distributions spatiales des frayères et nourriceries des petits pélagiques ont été établis.

Le suivi en temps quasi-parallèle de l'activité hydroclimatique et de la production primaire au niveau des deux façades maritimes au moyen des produits issus de la télédétection spatiale (capteur MODIS pour la température de surface de la mer, chlorophylle et ASCAT pour le vent, ...) a été poursuivi en 2017, en accompagnement au suivi des campagnes en mer ainsi que le recours à la modélisation hydrodynamique 3D du plateau continental atlantique marocain, en vue d'une meilleure compréhension du fonctionnement de nos écosystèmes marins.

S'agissant des zones littorales fragiles et vulnérables telles que les baies et les lagunes auxquelles l'INRH attache une grande importance, le suivi océanographique en 2017 a concerné principalement les baies de Dakhla, Cintra, Bouznika en appui aux plans d'aménagement aquacoles nationaux et la zone du large pour le projet «Feed Algae» d'Akhfenir. Pour une meilleure compréhension de fonctionnement des écosystèmes des baies et lagunes et dans la perspective de mettre en place des modèles océanographiques opérationnels de ces sites littoraux en tant qu'outils d'aide à la prise de décision, des activités de modélisation hydrodynamique côtière (3D) ont été aussi développées au niveau des baies de Dakhla/Cintra et de la lagune de Nador. Ces études ont fait l'objet de rapports techniques spécifiques à l'INRH et publiées dans des revues internationales.

2- Gestion de la Capacité de Pêche

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FLOTTE DE PECHE COTIERE ET HAUTURIERE

Immatriculation

Les 71 unités immatriculées au cours de l'année 2017, ont concerné 61 navires de la flotte de pêche côtière et 10 navires de la flotte de pêche hauturière. Le tonnage global enregistré a été de 10.460 TJB, alors que la puissance motrice totale a été de 51.145 Cv.

Les immatriculations de la flotte de pêche côtière de 2017 comparées à celles de 2016, font ressortir une baisse de -6% en nombre, -5% en tonnage et -5% en puissance motrice.

Pour 2017, les navires côtiers immatriculés sont répartis en pourcentage de la façon suivante: 46% des senneurs, 26% des chalutiers, 21% des palangriers et 7% des palangriers senneurs.

Concernant les navires de pêche hauturière immatriculés en 2017, ils sont répartis en 60% des chalutiers céphalopodières congélateurs, 30% des chalutiers pélagiques RSW et 10% des chalutiers crevettiers congélateurs.

La répartition des immatriculations des navires de la flotte de pêche côtière par port est caractérisée par une dominance des ports de Tan-Tan, Agadir et Safi avec respectivement 18%, 15% et 13% du total.

Pour la pêche hauturière, le port d'Agadir présente une dominance de 60% des immatriculations par rapport aux autres ports.

Radiation

Au cours de l'année 2017, les 54 radiations du registre matricule des navires de la flotte de pêche battant pavillon marocain, ont enregistré une importante régression de -24% en nombre alors qu'elles sont en progression d'environ 20% en TJB et de 10% en puissance motrice par rapport à l'année 2016.

Ainsi, on constate que parmi les navires radiés, 32% sont des Senneurs, 23% des Chalutiers, 16% des Palangriers Senneurs, 14% des Chalutiers Senneurs, 11% des Palangriers et 5% sont des Chalutiers Palangriers.

Les motifs de radiation relatives à la pêche côtière sont la démolition (95%), le naufrage et la perte totale des navires tandis que ceux concernant la pêche hauturière sont l'exportation (40%), le naufrage, l'utilisation de la coque, la démolition et la perte totale du navire.

Mutation de propriété

En 2017, les autorisations de mutation de propriété des navires, délivrées au niveau central, pour les personnes morales sont de 32 (27 côtières et 5 hauturières), alors que celles des personnes physiques délivrées par les DPMs sont de 158 côtiers, soit un total de 190 autorisations.

Autorisations

Au cours de l'année 2017, le Département des Pêches Maritimes a délivré :

- 16 autorisations de changement de port d'attache pour 16 navires de pêche côtière.
- 7 autorisations de changement de nom pour 7 navires de pêche côtière.

SUIVI DE LA FLOTTILLE DE PECHE ARTISANALE

Etat de la flotte de pêche artisanale

En 2017, les immatriculations des embarcations réalisées aux niveaux des Délégations des Pêches Maritimes (DPMs) ont atteint 1653 unités.

Les causes d'immatriculations des embarcations sont réparties comme suit:

- 1490 immatriculations pour cause de remplacement;
- 140 immatriculations pour cause de changement du port d'attache;
- 23 immatriculations dans le cadre de la convention Formation insertion relative à la mise à niveau et au développement de l'activité de pêche artisanale au port de Laâyoune.

Autres actes de gestion

Les actes de gestion accomplis par les Délégations des Pêches Maritimes au titre de l'année 2017, au profit de la flotte de pêche artisanale sont comme suit:

Tableau 1: Actes de gestion de la pêche artisanale

Acte	Nombre
Mutation de propriété	1 406
Duplicata de congé de police	1 517
Congé de police pour ré-immatriculation	61
Congé de police pour changement de moteur	209
Congé de police pour moteur neuf installé	129
Congé de police pour changement de nom	12
Barques radiées	1 624

Changement de port d'attache et de zone de pêche des embarcations

La flottille de la pêche artisanale a bénéficié de 240 autorisations, dont 124 pour cause de changement de port d'attache, 67 pour cause de changement de la zone de pêche et 44 accords de la Direction des Pêches Maritimes pour ré-immatriculation et 5 dans le cadre de la régularisation de la situation administrative des barques à Boujdour.

AUTORISATIONS DE CONSTRUCTION EN REMPLACEMENT ET DE REFONTE DES NAVIRES DE PECHE

L'année 2017, constitue la troisième année de l'entrée en vigueur de la circulaire n° 06/15 du 06 juillet 2015 fixant les conditions d'octroi et de prorogation des autorisations de reconversion, de refonte et de remplacement des navires de pêche qui a annulé et remplacé la circulaire n° 07/14 du 06/05/2014.

Durant cette année, 139 autorisations de construction en remplacement et de refonte des navires de pêche ont été délivrées au niveau central. Ces autorisations sont ventilées comme suit:

- 126 autorisations pour la pêche côtière, soit 90.65 %
- 13 autorisations pour la pêche hauturière, soit 9.35 %.

Par ailleurs, 1456 autorisations de construction des canots de pêche ont été délivrées par les DPMs et ce, dans le cadre de l'opération de déconcentration de l'acte de délivrance des autorisations de construction en remplacement des canots de pêche disposant d'un congé de police.

La Délégation des Pêches Maritimes de Dakhla a délivré le plus grand nombre d'autorisations de remplacement à savoir, 549 autorisations (37% du total).

Tableau 2: Autorisations de construction en remplacement et de refonte par catégorie de pêche

Type de pêche/Catégorie	Refonte	Remplacement	Total
Pêche artisanale	0	1 456	1 456
Pêche côtière	84	42	126
Pêche hauturière	2	11	13
Total	86	1 509	1 595

AUTORISATIONS DE RALLIEMENT DE PORTS ETRANGERS

Tableau 3: Autorisations de ralliement des ports étrangers

Type de pêche	Nombre d'autorisations	Port d'escale
Céphalopodiers	17	Las Palmas, Vigo
Crevettiers	28	Barbate, Huelva, Motril et Adra
Pélagique RSW	24	Las palmas, Tenerife
Thonier	2	Izmir
Palangrier côtier	1	Péniche

AUTORISATIONS DE PECHE AU DELA DE LA ZONE ZEE NATIONALE

Tableau 4: Autorisations de pêche au-delà de la ZEE nationale:

Type de pêche	Nombre d'autorisations	Zone de pêche
Chalutiers RSW	1	Mauritanie
Thoniers	2	Méditerranée
Palangriers	3	Audela zone ZEE
Palangriers	1	Mauritanie

ACCES A LA RESSOURCE

Flotte de pêche nationale

PECHE HAUTURIERE

Les licences de pêche délivrées, au titre de l'année 2017, pour la flotte hauturière nationale sont au nombre de 325 dont 237 céphalopodiers, 61 crevettiers, 2 thoniers et 25 RSW. La Délégation des Pêches Maritimes d'Agadir qui couvre une zone très active a renouvelé, à elle seule, 226 licences de pêche.

PECHE COTIERE ET ARTISANALE

En 2017, 1790 licences de pêche ont été renouvelées pour les navires de la pêche côtière, dont 691 senneurs, 653 chalutiers, 439 palangriers et 7 corailliers. La délégation de Laâyoune a délivré le plus grand nombre de licences, soit 409.

Concernant la pêche artisanale, le nombre de licences de pêche renouvelées à ce segment s'élève à 16.945 dont 3.659 au niveau de la délégation de Dakhla, 2.189 à Boujdour et 990 à Laayoune.

LES MADRAGUES

Au cours de l'année 2017, 12 madragues actives ont bénéficié d'autorisations pour le calage. Aussi, durant cette campagne, 9 autorisations d'ancrage ont été délivrées au profit de 5 navires étrangers pour la réception du thon rouge au niveau des 12 madragues marocaines actives et d'une ferme d'engraissement.

GESTION DES CONVENTIONS DE PECHE

Au titre de l'année 2017, il a été procédé au suivi de l'application des mesures instaurées en 2016 par le Département dans la gestion de la pêche des petits pélagiques, notamment les navires RSW de Dakhla et les senneurs côtiers sis à Boujdour, à savoir :

- L'attribution d'un quota de captures semestriel;
- La mise en place d'un système de plafonnement des captures par marée, soit 200 tonnes par marée durant le premier semestre et 250 tonnes par marée durant le 2ème semestre;
- Le retrait du quota des unités en arrêt d'activité prolongée;
- La suspension du quota des unités en arrêt d'activité et ayant subi une suspension d'agrément;
- La déduction des écarts (quantités ayant subi des destinations inconnues) du quota annuel;
- Le quota du 2ème semestre a été tributaire du degré d'activité des unités et du respect des obligations des cahiers de charge et des conventions.

SUIVI ET SURVEILLANCE DES ACTIVITES DE LA PECHE MARITIME

Outre le suivi des activités de pêche des navires en mer, des tâches à terre ont été confiées également aux observateurs scientifiques. A cet égard, 17 missions ont été effectuées au niveau des enceintes portuaires, dont l'objectif principal est le suivi du respect des dispositions des plans d'aménagement des pêcheries.

Licences pour la flotte de pêche étrangère

ACCORD DE PECHE MAROC – UNION EUROPEENNE

Le protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne (UE), entré en vigueur officiellement le 15 juillet 2014, couvre une période de quatre ans, permettant à 126 bateaux de pêche européens, dont 73% artisanaux, de reprendre leurs activités dans les zones de pêche du Maroc, contre 137 navires dans le protocole précédent.

Le quota global des petits pélagiques accordé est de 80.000 tonnes, répartis entre plusieurs armateurs appartenant à diverses nationalités.

Le nombre de marins marocains embarqués à bord des navires de l'UE en 2017 est de 300 marins.

ACCORD DE PECHE MAROC – RUSSIE

La coopération entre le Maroc et la Fédération de la Russie dans le domaine des pêches maritimes est régie par les dispositions de l'accord signé le 15 mars 2016 à Moscou, pour une durée de quatre (4) ans, en vigueur après sa signature.

Cet accord a été conclu après ceux de 1992, 1995, 2002, 2006, 2010 et 2013. Il est basé sur la détermination du nombre de navires et du quota global des captures, fixés annuellement en Commission mixte et ce conformément au plan d'aménagement de la pêche des petits pélagiques.

En vertu de la deuxième année de cet accord, une flotte de 10 chalutiers congélateurs est autorisée à opérer en Atlantique sud (stock C), au-delà de 16 milles nautiques de la côte et exploite un quota global de 140.000 tonnes de petits pélagiques (23% Sardine et sardinelle, 75% Maquereau, chinchard et anchois et 2% Fausse pêche).

Les navires russes sont autorisés à utiliser le chalut pélagique ou semi pélagique, dont la plus grande diagonale de la plus petite maille d'une partie quelconque est égale ou supérieure à 40 mm, maille étirée, les filets étant mouillés.

Chaque navire russe autorisé est tenu d'embarquer obligatoirement un effectif de 16 marins

marocains et un observateur scientifique pour le contrôle de l'activité de pêche.

Au titre de la deuxième année de l'accord, la flotte Russe a débuté ses activités dans la zone de pêche marocaine à partir du 08 juillet 2017 par 10 chalutiers pélagiques russes, ces navires ont fréquenté la zone de pêche Atlantique Sud du Maroc située entre les parallèles 20°50'N (Lagouira) et 26°07'N (Boujdour). Ils ont réalisé 1586 jours de pêche effectifs durant l'année 2017.

En application des termes de la dernière commission mixte tenue à Rabat les 04 et 05 mai 2017, Dix-huit (18) bourses d'études, au titre de l'année académique 2017-2018, ont été accordées aux étudiants marocains pour bénéficier d'une formation dans les établissements russes spécialisés en matière de pêche maritime.

Par ailleurs, six (06) étudiantes stagiaires de l'ISPM d'Agadir ont bénéficié d'un embarquement à bord des chalutiers pélagiques russes opérant dans les eaux maritimes marocaines.

ACCORD DE PECHE MAROC – JAPON

L'activité de pêche dans les eaux maritimes marocaines de la flotte japonaise est régie par les termes de l'Accord de coopération en matière de pêches maritimes conclu entre le Royaume du Maroc et le Gouvernement du Japon. Celui-ci a été conclu le 11 septembre 1985 et est soumis à une révision annuelle lors de la tenue des réunions des Commissions Mixtes.

Ainsi, et en application des termes de la dernière commission mixte tenue à Rabat du 24 au 26 avril 2017, quatre (04) navires japonais sur les quinze (15) prévus pour la campagne 2017 ont opéré dans les eaux nationales.

SUIVI DES ACTIVITES DE PECHE EN MER

Dans le cadre de l'application des dispositions des Accords de pêches entre le Royaume du Maroc et les pays tiers, notamment celles relatives à l'embarquement des observateurs scientifiques marocains, l'observation de la pêche en mer en 2017, a nécessité la programmation de quarante-neuf (49) missions couvrant différentes catégories de pêche à savoir, 27 pour les chalutiers pélagiques russes, 20 pour les navires communautaires et 2 pour les thoniers japonais.

3- Gestion des Ressources Halieutiques

PLANS D'AMENAGEMENT

Pêcheries Méditerranéennes

Les ressources halieutiques peuplant la zone s'étendant entre Saidia et M'Diq sont nombreuses et diverses. Ces ressources appartiennent à des espèces démersales et pélagiques, migratrices ou sédentaires. Le suivi de ces pêcheries se fait conjointement par les services régionaux du Département de la Pêche Maritime (caractéristiques de la flotte de pêche, production,...) et les services régionaux de l'Institut National de Recherche Halieutique (Centres Régionaux installés à Tanger et à Nador).

Il faut noter que malgré la faible part du poisson méditerranéen dans la production nationale en comparaison avec celui de la zone atlantique, sa contribution sur le plan économique est assez importante. En effet, le poisson de la façade méditerranéenne marocaine est largement valorisé par sa qualité spécialement requise par les marchés étrangers. La pêche des espèces de petits pélagiques, d'espèces démersales, de thonidés et des espèces apparentées en Méditerranée marocaine a atteint une production de 37.757 tonnes au cours de l'année 2017 pour une valeur de 832 millions de Dhs.

La gestion de ces pêcheries s'appuie, outre les dispositions nationales en matière de gestion des pêcheries, sur toutes les mesures de gestion adoptées par la Commission Générale des Pêches pour la

Méditerranée (CGPM).

L'année 2017 a connu l'organisation à Budva (Monténégro) de la 41ème session de la CGPM pour la période du 16 au 20 octobre 2017, et de là l'adoption des recommandations et résolutions assurant la bonne gestion de ces pêcheries.

Requins

Dans le cadre de la conservation des espèces de requins, le Département de la Pêche Maritime a procédé à la reconduction de l'Arrêté ministériel du 09 avril 2012 (N° 1654-12) par un nouveau Arrêté n°1517-17 du 15 juin 2017 (BO n° 6592 -17) qui stipule l'interdiction pour une durée de cinq ans de la pêche, la détention à bord, le transbordement, le stockage et la vente de trois espèces de requins suivantes: le requin marteau (famille des shyrnidae), le requin océanique (Carcharhinus longimanus), et le requin renard à gros yeux (Alopias superciliosus).

L'année 2017 a connu la publication de l'arrêté ministériel n° 3315-17 du 18 décembre 2017 modifiant et complétant l'arrêté n°1176-13 du 08 avril 2013 qui régleme la pêche de l'espadon et les espèces associées notamment les requins.

De même, cette année a été caractérisée par l'entrée en vigueur d'une décision ministérielle portant sur les mesures de gestion pour la conservation de certaines espèces de requins.

La pêche des espèces de requins dans toutes les côtes marocaines a atteint une production de 6.835 tonnes en 2017.

Le Département de la Pêche Maritime veille à l'application des dispositions de toutes les recommandations de l'ICCAT et la CGPM visant la conservation des espèces de requins pêchés, en association avec les espèces gérées par ces organismes.

Espadon

La pêche à l'espadon (Xiphias gladius) au Maroc revêt une importance particulière aussi bien du point de vue économique, par la valeur ajoutée qu'elle génère et l'apport en devises qu'elle assure, que du point de vue social, par les postes d'emploi créés directs et indirects.

Au cours de l'année 2017, la pêche d'espadon au Maroc a atteint une production globale de 1.626 tonnes (en Méditerranée et en Atlantique).

Pour cette pêcherie, le Département souscrit pleinement aux dispositions des recommandations de l'ICCAT relatives à la gestion de cette pêcherie et l'application des limites annuelles des captures au quota alloué pour chaque pays ciblant activement cette espèce.

Le Département a mis en place des dispositifs appropriés pour la gestion, le suivi et l'application de la réglementation nationale et internationale notamment les termes des recommandations adoptées par l'ICCAT et ce, en procédant au renforcement de l'instrument législatif par :

- La fermeture de la pêche de l'espadon de la Méditerranée, régleme par la transposition de la période de fermeture instaurée par l'ICCAT dans la réglementation nationale, par la promulgation d'un arrêté Ministériel N°3315-17 du 18 décembre 2017 régleme la pêche de l'espadon modifiant et complétant l'arrêté N° 1176-13 du 08 avril 2013.
- Le suivi des dispositions régies par l'arrêté Ministériel N°3315-17 du 18 décembre 2017 régleme la pêche de l'espadon modifiant et complétant l'arrêté N° 1176-13 du 08 avril 2013.

Pêcherie merlutière

La pêche aux merlus est une activité qui se pratique le long du littoral marocain par une flottille côtière et artisanale et par une flottille munie d'un système de congélation à bord. La production nationale des merlus a enregistré en 2017 un volume de 5.728 tonnes.

L'année 2017 a été caractérisée par les actions suivantes :

- Réunions du comité de suivi (administration-profession) pour se concerter sur les zones de cantonnement et amender ledit Arrêté en vigueur;
- Publication de l'Arrêté n°1495 du 15 juin 2017 modifiant et complétant l'Arrêté n°4195-14 du 2 Safar (25 décembre 2014) qui régleme la pêche de certaines espèces de merlus suite aux recommandations de l'INRH.

Pêcherie du thon rouge

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 14-04 amendant la recommandation 13-07 et compte tenu de l'importance socio-économique de la pêche du thon rouge au niveau national, le Département de la Pêche Maritime a opéré un partage du quota attribué au Maroc à tous les segments concernés pour encadrer les activités de pêche et de commercialisation du thon rouge.

Pour garantir le respect des quotas alloués aux différents segments intervenant dans la pêche du thon rouge, il a été procédé à la mise en place de :

- Un Plan d'aménagement de la pêche du thon rouge,
- Une Décision Ministérielle TR 01/17 du 24 janvier 2017 portant sur les conditions d'exploitation du thon rouge, avec la répartition du quota national entre les différents segments actifs dans la pêche,
- Un Mode opératoire 2017 fixant les droits, obligations de chaque partie (administration & opérateurs) ainsi que les conditions de l'exercice de la pêche et de commercialisation de ce produit.
- Un schéma de contrôle des madragues, joint au-dit mode Opératoire.

Pour la pêche du thon rouge, le Maroc souscrit pleinement aux dispositions de la recommandation ICCAT [14-04 amendant la recommandation ICCAT 13-07], en matière de limite de la capacité de pêche.

Les fermetures temporelles de la pêche au thon rouge ont été respectées par les différents segments concernés, conformément aux dispositions de la recommandation 14-04 amendant la recommandation 13-07.

Conformément à la Rec 15-10 de l'ICCAT relative à la mise en œuvre du système eBCD, le Royaume du Maroc a procédé avec succès à l'utilisation du système électronique de documentation de capture de thon rouge. Le Maroc a édité, durant la campagne de pêche 2017 du thon rouge, 1109 eBCD pour tous les segments.

Les actions entreprises par le Maroc en matière de contrôle, de lutte contre la pêche illégale non déclarée, non réglementée et de traçabilité sont synthétisées ci-après par segment:

Pour les madragues:

- Le contrôle de l'outil de pêche,
- Le contrôle des opérations de pêche par les agents des délégations et les observateurs scientifiques du Département,

- La délivrance de l'autorisation d'ancrage des navires cargos récepteurs du thon rouge à partir des madragues, après vérification de leur inscription sur les registres spécifiques de l'ICCAT,
- Le contrôle des navires cargos au moment de l'entrée dans les eaux marocaines et avant de quitter la ZEE marocaine (contrôle documentaire et physique).

Toutes les opérations de transfert à partir des madragues thonières vers des navires cargos sont effectuées suite à une autorisation préalable du Département des Pêches Maritimes et sous la supervision des observateurs, et ce, en conformité avec les dispositions nationales et internationales en la matière.

Les navires madraguiers, dont la longueur hors tout est supérieure à 15m, engagés dans le transfert du thon rouge à partir des madragues vers les navires cargos ou à terre, sont inscrits sur les registres ICCAT dédiés à cet effet, et sont équipés du système VMS conforme aux normes préétablies par l'ICCAT et dont les messages sont transmis au secrétariat de l'ICCAT 15 jours avant leur date d'autorisation et sont poursuivis au moins 15 jours après la fin de leur période d'autorisation.

Pour les navires spécialisés de type thonier et thonier-senneur :

- Octroi d'un quota individuel ne pouvant faire l'objet de dépassement, cession, vente ou location ou report pour la campagne de l'année suivante,
- Inscription des deux navires autorisés sur les registres spécifiques de l'ICCAT,
- Embarquement de deux observateurs ICCAT affectés par la Commission à la charge de l'armateur, à bord des deux navires qui ont opéré en 2017 en Méditerranée hors de la ZEE marocaine,
- Installation du système VMS à bord de tous les navires battant pavillon marocain ciblant directement et activement le thon rouge, et ce, depuis la saison de pêche de 2008.

La flotte de pêche côtière et artisanale:

Tous les navires mesurant plus de 15m de longueur hors tout, inscrits sur le registre ICCAT « autres navires », ne ciblant pas activement le thon rouge mais susceptibles de le capturer accessoirement, sont équipés du système VMS.

Engraissement du thon rouge vivant :

Au cours de la saison de 2017, le Maroc a autorisé à titre expérimental pour la seconde année, l'installation d'une ferme d'engraissement du thon rouge vivant dans le but de valoriser la production de thon rouge. Cette expérience a été couronnée de succès en enregistrant un gain en poids de +63,50%. Ce taux est supérieur à celui prévu initialement par les promoteurs (45%) et aux taux conventionnels identifiés par le Comité Scientifique de l'ICCAT, qui est de l'ordre de 35%.

Tableau 5: Engraissement du thon rouge vivant

Volume de thon rouge vivant mis initialement en cage		Volume de thon rouge après mise à mort	
Poids (en kg)	Nombre d'individus	Poids (en kg)	Nombre d'individus
1 000 000	5 047	1 573 500	5 047

Toutes les phases du projet expérimental ont souscrit pleinement aux dispositions de l'ICCAT en la matière, notamment le suivi par un observateur régional ICCAT et un observateur national.

Tableau 6: Captures du thon rouge par segment réalisées en 2017

Segment	Madragues	Navires thoniers	Pêche côtière et artisanale
Capture réalisée (kg)	1 716 160	240 000	184 490

Le taux de consommation du quota national par les différents segments est comme suit:

- Madragues : 100,00 %
- Navires hauturiers : 100,00%
- Pêche côtière et artisanale : 94,00%

Au titre de la campagne de pêche 2017, le Maroc a atteint un taux de consommation de 99,43% de son quota national alloué par l'ICCAT.

Pêcherie crevette

Durant l'année 2017, une réunion du comité de suivi de la pêcherie crevette a eu lieu le 07 Décembre 2017, ainsi qu'une réunion à Essaouira le 13 juillet 2017 avec la CPM Atlantique Centre et en présence de l'association des armateurs de la pêche côtière. Ces réunions ont été consacrées à l'examen et discussions de certaines dispositions de l'arrêté n°4198.14 du 02 safar 1436 (25 novembre 2014) définissant les mesures de gestion de la pêche des espèces de crevettes, à l'analyse comparative des indicateurs d'exploitation de cette pêcherie ainsi qu'à la discussion des zones de cantonnement.

Lors de la réunion du comité de suivi, il a été proposé aux professionnels en concertation avec l'INRH 8 espaces maritimes distincts pour la protection des juvéniles et nouveaux recrues, au lieu des 13 espaces maritimes proposés initialement.

Ces amendements ont été traduits dans L'arrêté n°1494-17 (15 juin 2017) modifiant et complétant l'Arrêté n°4198-14 (25 novembre 2014) qui a été publié le 21 Décembre 2017.

Tableau 7: État de la Production des crevettes en 2017

	Crevette rose	Crevette royale	Autres crevettes	Total
Poids (en kg)	4 865 377	1 051 850	387 644	6 304 871
Valeur (en dh)	433 138 547	294 107 202	26 217 276	753 463 026

Grands crustacés

Durant l'année 2017, la pêcherie des grands crustacés a été gérée par les dispositions et mesures de gestion prévues par l'arrêté n°4201.14 du 02 safar 1436 (25 novembre 2014).

Les opérateurs dans cette pêcherie estiment que les périodes d'arrêt mises en place ne coïncident pas réellement aux périodes de ponte et de recrutement des espèces de grands crustacés et demandent en conséquence leur révision. L'INRH a été saisi en vue d'examiner ces requêtes et apporter les rectifications, si besoin en est. Une réunion s'est tenue le 26 janvier 2017 pour discuter de l'état d'avancement des enquêtes entamées par l'INRH, en vue d'apporter les amendements nécessaires et réviser les périodes de repos biologique des grands crustacés.

L'INRH avait entamé une série d'enquêtes pour un suivi des débarquements en grands crustacés des barques artisanales, des visites aux viviers installés à terre pour les besoins de l'échantillonnage biologique, ainsi que la programmation des missions d'embarquement des chercheurs à bord des palangriers opérant au niveau des DPMs de Dakhla, Safi et Essaouira.

Ces études permettront aux chercheurs de l'INRH, de mieux cerner le cycle biologique des espèces de grands crustacés et par conséquent se prononcer avec plus de précisions sur les périodes d'arrêts de pêche visant à protéger les juvéniles et les recrues.

Une réunion du comité de suivi de cette pêcherie est prévue pour discuter des propositions émanant de l'INRH.

Tableau 8: État de la Production des grands crustacés en 2017

Espèce	Volume en kg
Crabe	177 276
Homard	85 195
Langouste rose	142 722
Langouste rouge	166 176
Langouste verte	53 088
Total	624 455

Pêcherie poulpière

SUIVI DE L'ACTIVITE DE LA PECHE AU POULPE AU SUD DE SIDI EL GHAZI

En 2017, trois réunions du Comité de suivi de la pêche poulpière, respectivement le 23 mai, le 06 juin et le 24 novembre ont été organisées pour présenter les indicateurs d'exploitation pour les trois segments opérationnels dans cette pêche.

L'évaluation des indicateurs de performance des trois segments opérant dans la pêche poulpière par saison de pêche est illustrée comme suit:

Tableau 9: Campagne poulpière - été 2017 - Zone sud de Sidi el Ghazi

Segments	Quota(T)	Production (T)	Réalisation du quota	
Segment Hauturier	7 686	7 589	99%	
Segment Côtier	1 342	1 360	101%	
Segment Artisanal	SU2 (Dakhla)	3 172	3 159	100%
	SU1 (Boujdour)	800*	766	96%
Total	13 000	12 874	99%	

* 800 tonnes est le quota de poulpe fixé pour les barques artisanales en activité dans la SU1, en dehors du TAC global de poulpe

Tableau 10: Campagne poulpière - hiver 2016-2017 - Zone sud de Sidi el Ghazi

Segments	Quota(T)	Production (T)	Réalisation du quota	
Segment Hauturier	22 050	17 911	81%	
Segment Côtier	3 850	3 449	90%	
Segment Artisanal	SU2 (Dakhla)	9 100	8 967	99%
	SU1 (Boujdour)	2 000*	1 854	93%
Total	37 000	32 181	87%	

*2 000 tonnes est le quota de poulpe fixé pour la SU1 en dehors du TAC global de poulpe

SUIVI DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE POULPIERE AU NORD DE SIDI EL GHAZI

Dans l'optique d'assurer la protection du stock de poulpe au nord de Boujdour et d'en permettre une exploitation durable, des plafonds de captures sont fixés par port, en tenant compte de l'historique des captures enregistrés au niveau des ports et sites de pêche situés en dehors de l'unité d'aménagement de la pêche poulpière (au nord de Boujdour), depuis juillet 2011.

Tableau 11: Production mensuelle de poulpe par segment au nord de Sidi El Ghazi

Mois	Plafonds (en tonnes)	Production (en tonnes)		Total	Réalisation du plafond
		Pêche côtière	Pêche artisanale		
Janvier	2 040	458	1 334	1 792	88%
Février	1 671	493	900	1 393	83%
Mars	1 451	350	743	1 093	75%
Juin	1 558	347	1 017	1 364	88%
Juillet	1 961	541	1 559	2 100	107%
Août	1 826	592	1 088	1 680	92%
1-15 Sept.	456	64	205	269	59%
Décembre	2 215	380	1 393	1 772	80%

AUTRES ACTIONS

- Préparation du projet d'arrêté règlementant l'interdiction temporaire de pêche du poulpe;
- Instauration de nouvelles mesures de protection des zones sensibles : La fermeture de trois polygones entre Dakhla et Cap Blanc pour la protection des zones rocheuses où se concentrent les nurseries des espèces démersales et qui se caractérisent par une biodiversité très riche.

Pêcherie des petits pélagiques

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEE, DE L'ATLANTIQUE NORD ET DE L'ATLANTIQUE CENTRE

- Publication de l'arrêté n° 1515-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) amendant l'arrêté n° 4196-14 du 2 safar 1436 (25 novembre 2014) relatif à la pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique Nord-Méditerranée et à la pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique Centre.
- Examen des scénarii d'application du système de quota individuel dans la pêcherie atlantique centre et l'application d'un TAC global.
- Réunions de concertation avec la profession pour :
 - Suivi de l'activité de pêche des senneurs et de l'état du stock dans la pêcherie atlantique centre et préparation des scénarii d'application du zoning et/ou du système de quota individuel dans cette unité d'aménagement.
 - Examen des doléances de la profession.
 - Restructuration du segment de la pêche artisanale centre.

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE ATLANTIQUE SUD

Au titre de la campagne 2017, 75 navires côtiers ont été autorisés à exploiter la pêcherie des petits pélagiques en Atlantique sud à partir du port de Dakhla.

Par ailleurs, les sardiniers sont engagés selon les mêmes conditions instaurées durant les campagnes précédentes. Les senneurs ont été soumis à un système de quota de pêche individuel des petits pélagiques à hauteur de 2000 tonnes/navire/an.

Parallèlement, durant l'année 2017, il a été procédé au :

- Suivi de l'activité de pêche des senneurs opérant dans la pêcherie Sud
- Réunions de concertation avec la profession pour le suivi de l'activité de pêche des navires et l'état de stock dans la pêcherie atlantique Sud ainsi que l'examen des doléances de la profession.
- Publication de l'arrêté n° 1520-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) amendant l'arrêté n° 2719-11 du 27 septembre 2011 relatif à l'interdiction de pêche de certaines espèces de petits pélagiques.

- Préparation et mise en circuit de publication du projet d'amendement de l'arrêté relatif à la pêche des petits pélagiques de l'Atlantique Sud (amendement des dispositions relatives au changement de la zone d'activité des navires de la pêche industrielle et du seuil de tolérance du mulet).

Algues marines

En 2017, le quota de pêche des algues marines par espèce est réparti comme suit :

- Le gelidium (le colagar et agar agar) est de 7.334 tonnes (y compris la tolérance de seuil de 5 % du quota global fixé par zone), avec une augmentation de 10,55 % par rapport à 2016;
- Le gigartina est de 300 tonnes.

Corail

Suite à la promulgation de l'arrêté n°2776-14 du 26 ramadan1435 (24 juillet 2014) réglementant la pêche de corail rouge dans la zone maritime située entre cap spartel et Larahe, qui a fixé un quota de pêche de 400 kg par corailleur, le nombre de corailleurs ayant bénéficié de licence de pêche du corail en 2017 est de 7 unités.

Exploitation des coquillages et autres espèces littorales

Les décisions visant l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche de certaines espèces littorales élaborées en 2017 sont:

- Décision n° 01/17 du 6 juin 2017 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation des holothuries, valable au 31 décembre 2017;
- Décision n° 1/16 du 01 décembre 2016 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation de couteau de mer et coque commune et la palourde au niveau de la baie de Dakhla, valable du 01 décembre 2016 au 31 décembre 2017;
- Décision n° 7/16 du 20 décembre 2016 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation de l'oursin de mer, valable du 20 décembre 2016 au 31 janvier 2017.

Par ailleurs, la pêche de pouce pieds pollicipes dans les côtes marocaines est organisée conformément à la décision élaborée au début de 2016 (valable du 25 février 2016 au 31 décembre 2017).

PROGRAMME IBHAR

Réunion du comité de suivi

Le comité de suivi a tenu une réunion le 9 mars 2017, au cours de laquelle les membres ont été informés sur l'état des déblocages de la subvention et l'évaluation des réalisations du programme Ibhhar par rapport aux objectifs définis dans l'accord cadre de la mise en œuvre dudit programme ainsi que l'impact du programme sur les flottes artisanale et côtière (conditions de préservation des captures et leur qualité, sécurité à bord, conditions des marins pêcheurs, la migration vers d'autres structures que le bois et la rentabilité économique ...).

Aussi, les membres dudit comité ont reçu le rapport annuel du programme et ce, conformément aux dispositions de l'accord cadre relatif à la mise en œuvre du programme IBHAR, notamment l'article 8.

Paiement des dossiers en cours

Le programme IBHAR avait pris fin le 15 mai 2015. Toutefois, le paiement se poursuit pour certains dossiers en cours. En effet, et compte tenu de la particularité liée aux navires en cours de construction et qui avaient perçus des subventions relatives aux étapes réalisées avant le 15 mai 2015 et étant donné qu'ils auraient à poursuivre leurs travaux de construction au-delà du 15 mai 2015, le Trésorier payeur auprès de l'ONP continue à débloquer la subvention relative aux étapes de construction restantes.

Pour les barques artisanales, le paiement se poursuit pour les dossiers qui ont été sanctionnés par un PV du comité local et dont les dossiers devraient être complétés, corrigés ou actualisés.

Etat d'avancement du programme

Tableau 12: Dossiers régularisés depuis le lancement du programme IBHAR (situation au 31/12/2017)

Dossiers	Dossiers régularisés	Montant de la subvention versée (en DH)
Mise à niveau : flotte artisanale	937	5 327 018,20
Mise à niveau : flotte côtière	58	5 587 113,60
Modernisation : Flotte côtière	165	157 602 469,10
Total	1160	168 516 600,90

PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT DES BARQUES ARTISANALES DES RÉGIONS DU SUD DU ROYAUME EN CAISSONS ISOTHERMES

L'année 2017 a connu la poursuite de l'opération de distribution des caissons isothermes aux bénéficiaires. Fin 2017, la situation arrêtée fait état de distribution de 19.158 caissons isothermes au profit de 6.386 barques, soit une couverture de 91,5% des barques prévues par le programme.

Tableau 13: Etat d'avancement du programme d'équipement des barques dans les régions du sud du Royaume en caissons isothermes (situation au 31/12/2017)

Délégation	Couleur	Nombre de barques à équiper	Caissons et couvercles à distribuer	Caissons Distribués	Taux de distribution
Dakhla	Bleu	3 242	9 726	9 348	96%
Boujdour	Vert	1 996 (Y/C 100 barques formation/insertion)	5 988	5 196 (Y/C 300 caissons formation/insertion)	87%
Laayoune	Beige	985 (Y/C 120 barques formation/insertion)	2 955	2460 (Y/C 90 caissons formation/insertion)	83%
Tan tan	Jaune	241	723	693	91%
Sidi Ifni	orange	505	1 515	1 461	96%
Total		6 969	20 907	19 158	91,5%

Ainsi, 1749 caissons isothermes n'ont pas été distribués aux propriétaires pour différentes raisons (non présentation pour récupération, situation administrative irrégulière, barques sans nouvelles, barques inactives, ...).

Pour les caissons non distribués, la CPM Atlantique Sud a proposé de garder sous sa charge lesdits caissons.

Un rapport d'achèvement du programme qui relate toutes les étapes franchies et compile toutes les données et documents nécessaires pour sa mise en œuvre a été édité et transmis aux partenaires.

PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT DES BARQUES ARTISANALES OPERANT DANS LA MEDITERRANEE EN CAISSONS ISOTHERMES

Ce programme vise l'équipement des barques, exerçant dans la Méditerranée (Tanger, M'diq, Jebha, Al Hoceima et Nador) par des caissons isothermes (CI). Il permettra de préserver la qualité des captures pêchées, améliorer leur prix de vente et éviter les pratiques pouvant porter atteinte à l'environnement marin et terrestre. Les caissons seront conçus de manière à faciliter leur manutention et la manipulation des espèces de poissons. 3100 unités artisanales bénéficieront de ce programme pour un budget de 18 millions de dirhams.

Une convention a été signée le 13 septembre 2017 entre le MAPMDREF (Département de la Pêche), la CPM Méditerranée et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le programme est dans la phase du lancement de l'appel d'offre, cette étape sera suivie par la mise en œuvre de l'opération de distribution des caissons isothermes aux bénéficiaires.

AIRES MARINES PROTEGEES

Les principales activités réalisées en 2017 sont :

- En réponse à la requête de la profession, l'article 9 de l'arrêté relatif à l'aire marine protégée Alboran N°336-14 du 3 février 2014, a été amendé et publié au BO en date du 5 octobre 2017. L'amendement a porté sur la modification de la période de collecte des coquillages entre Oued Amtter et Tamrabet.
- Durant cette année, des réunions de travail ont été tenues avec le HCEEFLCD concernant le décret d'application de la loi n° 22-07 relative aux Aires Protégées. La publication dudit texte permettra de renforcer le cadre juridique des AMP et le rôle du Département en ce qui concerne la gestion de la partie marine des aires protégées ou la réalisation de nouvelles AMPs à des fins de pêche.
- Les termes de références relatifs à l'assistance technique de l'étude antérieure aux opérations de Balisage en mer des trois AMPs sont réalisés. Le lancement du marché en question est prévu pour 2018.
- Trois réunions de comité de suivi ont été tenues au cours de cette année au niveau des AMPs.
- L'équipe de gestion des AMPs a collaboré avec le HCEEFLCD dans le cadre d'ateliers et groupes de travail pour la mise en place future d'une aire protégée au niveau de la zone martime de Jbel Moussa relevant de la circonscription maritime de M'diq.

PROJET DE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES / INSTALLATION DES RECIFS ARTIFICIELS DANS LA REGION DE L'ORIENTAL

Le projet "Gestion Intégrée des Zones Côtières – Côtes méditerranéennes " (GIZC), lancé avec l'appui de la Banque Mondiale avec un don du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) de 5,18 Millions de Dollars américains et un cofinancement par le Gouvernement marocain de 20 Millions de Dollars américains, est un projet qui a une durée de cinq ans. Il vise la définition d'une politique générale d'aménagement et de protection de l'environnement littoral selon les principes de la GIZC convenus au niveau mondial dans la région de l'Oriental.

Les principales actions réalisées dans le cadre de ce projet :

- Participation du point focal régional du Département au niveau régional (Nador, Oujda,...) aux différentes réunions portant sur ce projet (validation de l'étude d'impact environnemental et social/acceptabilité publique, PGES,...) ;

- Participation du point focal régional de la DPM de Nador à une mission d'échange entre le Maroc et l'Inde, en matière de la GIZC, organisée par la banque mondiale ;
- Participation du point focal central adjoint à une mission d'échange entre le Maroc et le Belize, en matière de la GIZC ;
- Organisation d'une formation par des chercheurs de l'INRH sur les récifs artificiels et leur suivi au profit des cadres du Département et des pêcheurs artisanaux de la Commune de Boudinar ;
- Finalisation de la phase I de construction des blocs de récifs artificiels et de la phase II d'immersion des récifs artificiels (par la société ULIS) et recrutement d'un consultant de suivi de ces phases ;
- Elaboration et réalisation de l'état T0 du site d'immersion (réalisée par la société ULIS) ;
- La société ULIS a terminé l'immersion de tous les blocs artificiels du récif au large de la commune de Boudinar le 30/07/2017. Elle procédera à l'ajustement de l'amas central formé de blocs cubiques, qui a subi un désordre lors de la pose. Cette opération est suivie également par les plongeurs du consultant chargé du suivi de la phase II d'immersion des blocs. Par la suite, il sera procédé au levé bathymétrique multifaisceaux de fin de travaux pour dresser le plan de recollement géo-référence du récif. Cette opération sera suivie par les équipes d'ingénieurs dudit consultant spécialisés en travaux bathymétriques ;
- Participation dans les travaux de la mission de la Banque Mondiale (BM) d'appui à la mise en œuvre et d'achèvement du projet GIZC du 23 octobre au 03 novembre 2017. L'objectif principal de cette réunion était de connaître l'état d'avancement de l'activité concernant notre Département à savoir l'installation d'un récif artificiel dans la région de l'Oriental (Province de Driouch), et d'analyser la situation fiduciaire par rapport à la date de clôture du projet GIZC qui a été prévue pour le 31/12/2017 ;
- Organisation d'un atelier national de clôture portant sur le thème « Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) : Approche et résultats du projet dans le Littoral Méditerranéen Oriental », le 19 décembre 2017 à Rabat.

COOPERATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

- Participation aux réunions informelles du groupe de négociation sur les règles de subvention aux pêcheries au niveau de l'OMC et à la 11ème conférence de l'OMC à Buenos Aires en décembre 2017.
- Participation aux réunions organisées par l'ICCAT, CGPM, CITESetc.

4- Suivi, Contrôle et Surveillance des Activités de la Pêche Maritime et Lutte contre la Pêche INN

SUIVI DES ACTIVITES DE PECHE

Bilan des infractions enregistrées

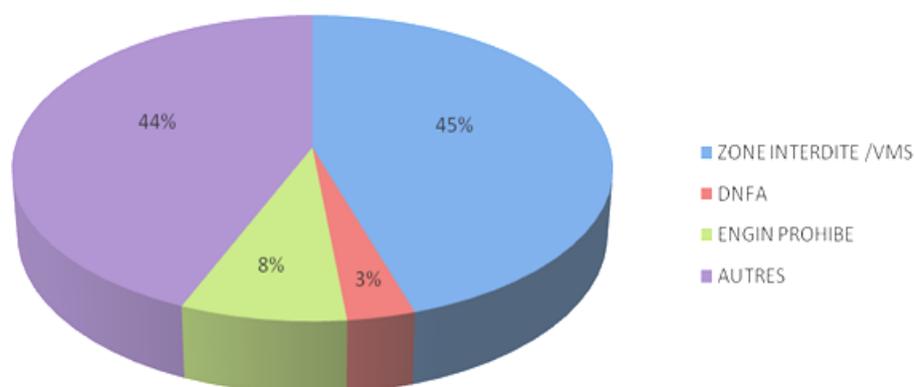
En 2017, les opérations de contrôle et d'inspection de l'activité de la pêche maritime ont donné lieu à la détection de 271 infractions à la réglementation des pêches maritimes pour la flotte et les établissements autorisés et de 619 infractions dans le cadre de l'assainissement de la flotte artisanale et la lutte contre le circuit de l'informel.

Le montant des amendes transactionnelles assignées par le Département au titre de ces infractions s'élève à 11.620.426,00 DH.

Assainissement de la flotte artisanale et lutte contre le circuit informel

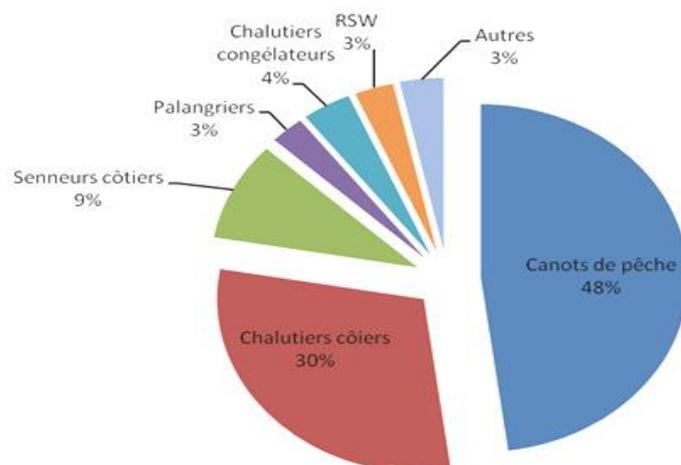
Dans le cadre de l'assainissement de la flotte artisanale et de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, il a été procédé à la saisie de 584 embarcations illégales et la saisie de 2158 engins de pêche, 85 motogodilles, de même que 750 personnes ont été poursuivies en justice. Dans le même cadre, il a été procédé à la saisie de 46.753 Kg de captures.

Figure 6 : Ventilation des infractions par type de délit (flotte et établissements autorisés) -Année 2017-



DNFA : Défaillance non fonctionnement et arrêt de la balise

Figure 7 : Ventilation des infractions par type de pêche (flotte et établissements autorisés) -Année 2017-



Opérations de contrôle spéciales

Sur la base de l'évaluation des risques, des missions d'évaluation inopinées, généralement dans les ports où le suivi de l'activité de pêche, de débarquement et de conditionnement nécessite un besoin d'appui, sont menées par des inspecteurs.

En 2017, un total de 11 missions d'inspection (5 ports, 4 halles, 60 établissements) ont été effectuées, ce qui a permis de détecter 23 infractions.

CONTROLE PAR LE CENTRE NATIONAL DE SURVEILLANCE DES NAVIRES DE PECHE (SYSTEME VMS)

Suivi et surveillance

A l'instar de l'année 2016, le Centre National de Surveillance des Navires de Pêche (CNSNP), affirme encore cette année son rôle capital dans la constatation des cas d'infractions de zones de pêche interdites et de pêche sans licence.

Dans le cadre du suivi et de surveillance de la flotte de pêche opérant dans les zones maritimes du Royaume lors de l'année 2017, le CNSNP a reçu 7.135.370 messages VMS émanant des navires Marocains et étrangers. Le traitement et l'analyse de ces messages a abouti à la constatation de 66 cas d'intrusions.

SUIVI DU PROCESSUS DE LA CERTIFICATION DES CAPTURES

Traitement des requêtes de l'U.E

Dans le cadre du contrôle aux frontières effectué par les pays membres de l'UE, des demandes de vérification des certificats de captures sont adressées au département de la pêche maritime pour authentifier, valider ou statuer sur l'origine légale de certains lots exportés. Le département a ainsi traité 38 requêtes d'assistance émanant des autorités de ces pays.

Traitement des requêtes des DPMs

Au courant de l'année 2017, 58 requêtes d'assistance et d'encadrement provenant des différentes Délégations des Pêches Maritimes concernant le processus de certification des captures ont été traitées.

Mise en œuvre du plan national de contrôle des activités de la pêche maritime

En termes d'accompagnement pour l'élaboration des Plans Régionaux de Contrôle (PRC), un exemple de conception complète d'un PRC incluant la planification du contrôle par cible a été communiqué aux DPMs. Avant la fin de l'année 2017, toutes les DPMs ont instauré leurs PRC.

Textes d'application de la loi INN 15-12

Les entités techniques concernées par la loi INN ont poursuivi le travail en commission mixte pour l'élaboration des modalités et modèles de documents relatifs aux textes d'application de la loi INN 15-12. Ces éléments techniques ont été transmis aux services juridiques pour la formulation des textes d'application.

5- Développement de l'Aquaculture Marine

PLANIFICATION DES ESPACES A DES FINS AQUACOLES

La planification et la mise en œuvre des plans aquacoles constituent le pilier de la stratégie de l'Agence nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) pour le développement durable de l'aquaculture au Maroc.

L'année 2017 a été essentiellement marquée par :

- L'achèvement et l'accomplissement de la procédure d'acceptabilité environnementale pour les plans aquacoles des zones d'Imessouane-Sidi Ifni et la Méditerranée, couvrant les Régions de Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental ;
- Le suivi de la réalisation des plans aquacoles des zones d'El Jadida-Imessouane et de Guelmim-Boujdour, couvrant les Régions de Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Guelmim-Oued Noun et Laâyoune-Sakia El Hamra.

ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEURS

Appels à manifestation d'intérêt

Après avoir achevé les études des plans d'aménagement aquacole dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Souss-Massa, deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans chacune de ces deux régions du Royaume ont été lancés en 2017 pour le développement des projets d'aquaculture :

- Deux AMI relatifs à la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont été lancés en juillet 2017 qui concernent l'exploitation de 22 unités de production aquacole d'une superficie totale de plus de 470 ha. Le premier AMI, adressé aux investisseurs nationaux et internationaux intéressés par le développement de projets aquacoles dans cette région, offre 18 unités de production en mer, situées dans les provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima. Le second qui offre 4 unités de production de 15 ha chacune pour la réalisation de projets de conchyliculture est destiné aux jeunes entrepreneurs originaires de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.
- Deux AMI relatifs à la Région de Souss-Massa ont été lancés en décembre 2017 qui concernent l'exploitation de 92 unités de production dans la Région de Souss-Massa. Le premier AMI, adressé aux investisseurs nationaux et internationaux intéressés par le développement de projets aquacoles dans cette région, offre 87 unités de production en mer. Le second portant sur 5 unités de production de 15 ha chacune est destiné aux jeunes entrepreneurs originaires de la Région de Souss-Massa.

Portefeuille des projets aquacoles

Au titre de l'année 2017, l'ANDA a assuré d'une manière régulière le suivi des 22 fermes aquacoles actives et a répondu aux requêtes des opérateurs pour la bonne conduite de leurs activités, notamment en matière d'importation de semences, de commercialisation des produits, d'obtention des autorisations administratives d'occupation des espaces en mer et à terre.

Accompagnement de nouveaux projets dans la Région de Dakhla-Oued Eddahab

Il est à rappeler que l'ANDA a lancé en 2015 un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de projets d'aquaculture dans la Région de Dakhla-Oued Eddahab. Cet AMI a fait ressortir après examen de 1318 dossiers d'investissement, 224 projets aquacoles permettant l'exploitation de 2330 ha pour une production cible de 78.000 tonnes de produits aquacoles essentiellement dans la

culture de coquillages et d'algues marines.

Parmi ces porteurs de projets, 507 jeunes entrepreneurs originaires de la ville de Dakhla, organisés en 100 groupements, ont été sélectionnés pour intégrer l'activité aquacole dans cette région. Ainsi, un programme d'accompagnement et d'encadrement technique au profit des investisseurs et des jeunes entrepreneurs retenus est en cours de mise en place par les services de l'ANDA pour l'installation de leurs projets dans les meilleures conditions.

Mise en oeuvre de mesures fiscales spécifiques au développement du secteur aquacole

L'ANDA a lancé la réflexion pour la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures incitatives prioritaires afin de lever les principaux freins qui pèsent sur la compétitivité du secteur aquacole national et hisser les opérateurs au même niveau d'incitation que leurs concurrents. Les solutions proposées à mettre en place furent l'exonération de la TVA sur les principaux intrants (aliments, naissains et alevins) à l'instar de ce qui est en vigueur dans d'autres pays concurrents et la prorogation de la baisse des droits de douane à 2,5% sur l'aliment (60% des charges d'exploitation) accordée pour une durée de 2 ans à partir du 1er janvier 2016.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2018 et en application des dispositions des articles 92-I-50° et 123-51° du Code général des impôts, les opérateurs aquacoles bénéficient de l'exonération de la TVA sur les intrants destinés exclusivement à l'aquaculture, à savoir les aliments pour l'alimentation des poissons et des autres animaux de l'aquaculture, les alevins de poissons et les larves des autres animaux de l'aquaculture ainsi que les naissains de coquillages.

Quant à la prorogation de la réduction des droits d'importation sur les aliments, la filière piscicole bénéficiera d'une durée supplémentaire de 6 ans, à compter du 1er janvier 2018, pour un contingent de 15.000 tonnes par an.

Elaboration des supports de vulgarisation

L'ANDA a élaboré des supports de vulgarisation notamment un guide de l'investissement en aquaculture et des brochures faisant ressortir un bref aperçu sur le climat des affaires et un panorama des opportunités d'investissement en aquaculture dans quatre régions du Maroc (Souss Massa, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Oriental et Guelmim Oued Noun).

PROJETS PILOTES

- L'ANDA a accompagné le premier projet de culture d'algues, à la ferme d'algoculture à Marchica, réalisée par une coopérative de pêcheurs artisanaux et qui a commencé la production en 2017 en lui permettant de bénéficier de fonds de la part de la banque mondiale avec le concours du Secrétariat d'Etat chargé du Développement durable dans le cadre du projet GIZC, pour étendre son projet initialement implanté sur une superficie de 5 ha à 11 ha.
- L'ANDA a accompagné techniquement et administrativement la ferme mytilicole à Ras El ma (Province Nador) qui a été installée en juillet 2016 dans le cadre du projet GIZC. Ce projet est géré par la coopérative des pêcheurs Al amal.
- L'ANDA a assuré un suivi régulier et un accompagnement de la coopérative Cala Iris spécialisé dans la culture des moules.

NOUVELLE STRATEGIE DE L'AQUACULTURE MARINE

Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle stratégie cohérente et harmonieuse pour le développement du secteur de l'aquaculture à l'horizon 2030, l'ANDA a signé un projet d'assistance technique, en marge du salon Halieutis 2017, avec la FAO en vue de bénéficier de son expertise, compte tenu de sa grande expérience en la matière.

En mars 2017, le projet a démarré à travers l'organisation d'un atelier de lancement, tenu sous la présidence de Madame le Secrétaire Générale du Département de la Pêche Maritime, où des experts nationaux et internationaux mobilisés ont présenté les contours et les objectifs de ce projet.

Cet atelier fût également l'occasion de recueillir les principales recommandations de l'ensemble des parties prenantes (partenaires institutionnels, opérateurs, association professionnelle, bailleurs de fonds) associées à cette réflexion dans le cadre d'une démarche participative.

La première phase de ce projet, qui concerne la réalisation d'un diagnostic à mi-parcours de l'ensemble des réalisations de l'ANDA, a permis aux experts d'exprimer leur satisfaction quant au mode de gouvernance de l'aquaculture marine au Maroc et de confirmer à l'unanimité l'alignement des plans aquacoles et de l'avant-projet de la loi relative à l'aquaculture vis-à-vis des instruments internationaux de développement d'une aquaculture durable prônés par la FAO.

Au final, cette collaboration fructueuse avec la FAO devra déboucher sur la réalisation d'un cadre stratégique pour le développement de l'aquaculture marine à l'horizon 2030.

ETUDE SUR L'AQUACULTURE MARINE AU MAROC EN PARTENARIAT AVEC LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

La Direction des Etudes et Prévisions Financières (DEPF) et l'ANDA ont publié conjointement une étude sur l'aquaculture marine. Cette étude s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés par cette Direction, portant sur le secteur de l'aquaculture, et qui ciblent l'accompagnement des politiques sectorielles, l'éclairage de l'opinion publique sur les pistes de développement ainsi que les relais de croissance à saisir pour ce secteur.

Ainsi, cette étude a la vocation d'être un outil pour sensibiliser le grand public sur la dynamique de l'aquaculture dans le monde, et dresser un panorama global de cette activité au niveau régional en termes de géographie de la production des principales espèces à vocation aquacole au Maroc.

Elle relate également un état des lieux du secteur de l'aquaculture marine au Maroc ainsi que ses potentialités de développement.

Cette publication, sur le site Web de l'ANDA, a été relayée par un ensemble de médias nationaux et internationaux.

PARTIE 2: GOUVERNANCE AXÉE SUR LA PERFORMANCE



1- Infrastructures d'Accueil :

INFRASTRUCTURES LIEES A LA PECHE ARTISANALE

Figure 8:

Situation géographique des VDP et PDA



N.B.: Les VDPs en cours d'extension sont réalisés dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud. Cette carte est actualisée pour l'année 2018.

Etat d'avancement des projets du PNAL de PDAs et VDPs au Maroc au titre de l'année 2017

Tableau 14: Projets réalisés -PNAL

Projet	Consistance	Etat d'avancement fin 2017	
		Physique	Financier
Province Essaouira			
PDA Cap Sim	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA de Cap Sim	100%	95%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	100%
	Etudes géotechniques pour la stabilité du sol et des riverains du terrain destiné au projet de construction du PDA de Cap Sim	100%	95%
	Travaux de Construction du PDA de CAP SIM	100%	100%
	Travaux de branchement électrique	95%	70%
Province Tiznit			
PDA Gourizim	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA de Gourizim	70%	51%
	Etudes techniques et suivi des travaux du PDA de Gourizim	60%	46%
	Etudes géotechniques pour la stabilité du sol et des riverains du terrain	100%	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	60%	37%
	Etudes topographiques sur 1,5 ha	100%	100%
	Laboratoire	100%	100%
	Etude d'Impact sur l'Environnement	100%	100%
Travaux de Construction du PDA de Gourizim	70%	60%	
Province Al Hoceima			
VDP Inouaren	Travaux de stabilisation de la falaise	100%	100%
Province Tétouan			
PDA Oued Laou	Travaux de Construction du PDA de Oued Laou, lot2: Bâtiments	100%	100%
	Travaux de branchement électrique	100%	100%

Tableau 15: Projets zone Sud

Projets	Consistance	Etat d'avancement fin 2017	
		Physique	Financier
Province de Tarfaya			
VDP Amégriou (Zone de pêche)	Travaux de mise à niveau et de réalisation du mur de clôture	100%	100%
Province de Oued Eddahab			
VDP Labouirda (Zone de pêche)	Travaux de viabilisation	100%	100%
	Travaux de mise à niveau	100%	100%
	Travaux de construction d'un mur de clôture, d'une guérite de contrôle et de blocs sanitaires	100%	100%
VDP Lamhiriz (Zone de pêche)	Travaux de viabilisation	100%	100%
	Travaux de construction d'un local de stockage de caisse, de 300 box carburant, de blocs sanitaires, d'une guérite de contrôle et d'un mur de clôture	100%	80%

Bilan des réalisations au titre de l'année 2017 - PDAs Afrique

Tableau 16: Projets réalisés –PDAs Afrique

Projet	Consistance	Etat d'avancement fin 2017	
		Physique	Financier
République de la Côte d'Ivoire			
PDA Locodjro	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Locodjro	100%	95%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	95%
	Contrôle conformité des matériaux	100%	100%
	Etudes géotechniques	100%	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%	100%
	Travaux de construction PDA Locodjro	100%	93%
PDA Grand Lahou	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Grand Lahou	100%	95%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	95%
	Etudes géotechniques	100%	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%	100%
	Travaux de construction PDA Grand Lahou	100%	93%
République du Sénégal			
PDA Soubédioune	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA De Soubédioune	100%	95%
	Etudes géotechniques et réception de fonds de fouilles	100%	100%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	95%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%	100%
	Etudes Topographiques	100%	100%
	Etude d'impact sur l'environnement	50%	50%
	Lot 1 : Travaux Terrassements Généraux et Ouvrage de Protection	100%	100%
	Lot 2: Bâtiment	100%	93%
République de la Guinée Conakry			
PDA Bonfi/Teminetaye	Etudes Architecturales et suivi des travaux des deux PDAs	100%	95%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	95%
	Etudes géotechniques et réception de fond des fouilles	100%	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%	100%
	Travaux de construction des deux PDAs Bonfi et Teminetaye	75%	67%

Bilan des réalisations des projets suivis par l'ONP

- Construction du point de débarquement aménagé d'IMOURANE: L'avancement des travaux réalisés est de 65% à fin décembre 2017.
- Programme de construction des VDP dans les provinces du sud :

Ce programme a été marqué par la signature de deux conventions spécifiques relatives au financement et à la réalisation du programme d'achèvement et d'opérationnalisation des villages de pêche.

- ✓ La première convention concerne les villages de pêche de la région de Laâyoune Boujdour Sakia El Hamra.
- ✓ La seconde porte sur l'opérationnalisation des VDP de la Région de Dakhla Oued Eddahab.

Les études topographiques, géotechniques, architecturales et techniques des composantes des zones de pêche ont été achevées. Les appels d'offres relatifs à la réalisation des magasins

pêcheurs et box carburant au niveau du VDP de Labouirda ont été lancés et l'ouverture des plis est prévue pour début janvier 2018. Les dossiers des appels d'offres pour le reste des VDP sont en cours de validation par les partenaires.

2- Infrastructures Commerciales

ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

Parallèlement aux investissements réalisés au niveau des infrastructures de base, l'ONP a continué en 2017, à travers le volet organisationnel à œuvrer en faveur de l'amélioration de la compétitivité des opérateurs, notamment sur les volets de l'informatisation du processus de commercialisation, du suivi de la traçabilité des produits de la pêche, de la démarche Qualité, Sécurité et Environnement et de la mise en oeuvre des plans d'aménagement des pêcheries. Il est à préciser que les actions en relation avec la commercialisation des produits de la pêche ont été entreprises en concertation avec les professionnels.

RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE COMMERCIALISATION

Mise à niveau et modernisation des infrastructures de commercialisation

L'ONP a poursuivi en 2017 son programme de mise à niveau et de modernisation des infrastructures de commercialisation, dans une optique de valorisation des produits mis en vente et d'optimisation de la célérité ainsi que de la transparence des transactions commerciales. Ce programme a principalement concerné les superstructures du nouveau port de pêche de Casablanca et la nouvelle halle au poisson d'Amegriou.

Mise à niveau et développement du réseau de marchés de gros au poisson

Dans le cadre du programme de réalisation d'un réseau de 10 marchés de gros au poisson et afin d'atteindre les objectifs de la stratégie Halieutis, 8 marchés de gros ont déjà été mis en place. Au titre de l'année 2017, l'ONP a concentré ses actions sur les projets suivants:

- Achèvement de la construction du marché de gros au poisson d'Inezgane.
- Lancement des travaux de construction du nouveau marché de gros au poisson de Tetouan en février 2017. La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois.
- Début des travaux de construction d'un marché de gros au poisson à Tanger en septembre 2017. La durée prévisionnelle de ce projet est de 18 mois.
- Projet d'extension du marché de gros au poisson de Casablanca: Les travaux de ce projet sont toujours à l'arrêt, dans l'attente de la délocalisation de l'activité de vente du poisson pélagique vers la nouvelle plateforme en cours de réalisation.
- Achèvement des travaux de construction d'une fabrique de glace au sein du marché de gros au poisson de Casablanca qui permettra la production de 50 Tonnes de glace par jour. Sa mise en exploitation est prévue pour le premier trimestre 2018.
- Achèvement et réception des travaux de construction d'une plateforme de vente du poisson pélagique au marché de gros au poisson de Marrakech en juillet 2017.

Développement des infrastructures des activités connexes

- Achèvement des travaux de construction de 700 magasins-pêcheurs de Boujdour, ainsi que des ateliers et boxes jerricans.
- Mise en place de fabriques de glace au niveau de différents sites de pêche: 10 fabriques de glace et 7 chambres froides ont été achevés au niveau de 11 sites regroupant Essaouira, Imessouane, Imi Ouaddar, Sidi Boulfdaïl, Agti El Ghazi, Aftissat, Lassarga, Ntireft, Lamhiriz, Imoutlane et Labouirda.

Aussi, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation de 7 fabriques de glace et 2 chambres froides au niveau de 8 autres sites de pêche.

- Introduction des énergies renouvelables dans les VDP/PDA :
 - ✓ Equipement des VDP d'Aftissat et de Lamhiriz en centrales photovoltaïques dont les travaux sont en phase d'achèvement. Un autre projet pour l'alimentation de 5 VDP en énergie renouvelable a été initié dans la région de Dakhla.
 - ✓ Projets de conventions en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE).
 - ✓ Exploitation de nouvelles solutions intégrées d'énergie renouvelable en concertation avec MASEN.

3- Gestion des Ports de Pêche

Dans l'expectative d'un désengagement éventuel de l'ONP de la Gestion des Ports de Pêche (GPP), l'Office a continué en 2017 à honorer ses engagements, à travers la maintenance des voiries, réseaux divers et de l'éclairage public ainsi que l'entretien et le gardiennage des sites.

4- Développement du Secteur de la Pêche

Conformément à son plan d'action 2017, l'ONP a continué à oeuvrer en faveur de l'amélioration de la compétitivité et du développement du secteur de la pêche, à travers les axes suivants :

- La généralisation de l'usage des Contenants Normalisés au niveau de la flotte côtière a été progressivement généralisée pour couvrir les segments des chalutiers et des palangriers à l'échelle nationale et les senneurs au niveau des ports de pêche de Dakhla, Tan-Tan, Boujdour et Laâyoune. Aussi, et afin de répondre à la requête des professionnels, le nouveau modèle des contenants normalisés dédié aux sardiniers est venu corriger les insuffisances de l'ancien modèle et apporter de nouvelles améliorations pour mieux préserver la qualité des produits. Près de 2,2 millions de contenants supplémentaires ont été livrés au niveau des différents ports de pêche à fin décembre 2017. De même, un nouveau type de caisse palangrière a été introduit dont 105.000 unités ont été livrées à fin décembre 2017 ;
- L'acquisition de 3 tunnels de lavage semi-automatiques de grande capacité pour répondre aux besoins croissants des ports des Provinces du Sud en termes de capacité de lavage: Deux d'entre eux ont été installés au niveau des ports de Laâyoune et de Dakhla et sont en cours de tests d'exploitation. Le troisième tunnel a été livré et est en cours d'installation au niveau de Tan Tan. Ces tunnels viennent s'ajouter aux 30 tunnels de lavage existants ;
- L'appui à la modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale dans le cadre du programme IBHAR;
- L'appui à la profession ;

- La coopération internationale dans le cadre des protocoles de coopération signés avec d'autres partenaires en matière de pêche ;
- La contribution à la modernisation des différents maillons de la filière pêche.

5- Organisation et Développement de l'Activité de Mareyage

Dans le cadre de l'exécution du projet de renforcement de l'attractivité des lieux de vente, retenu au niveau de l'axe performance du Plan « Halieutis », le Département de la Pêche Maritime a procédé, à l'organisation de l'activité de mareyage par la mise en œuvre de la loi 14-08 et ce, en vue d'optimiser la qualité et la traçabilité des produits de la mer depuis le débarquement jusqu'à la commercialisation.

Au cours de l'année 2017, les principales réalisations de la gestion et le suivi de l'activité de mareyage ont concerné :

- Délivrance de 941 autorisations, cartes et extraits de carte mareyeurs sur un total à plus de 7320 ;
- Suspension et retrait de 42 autorisations, cartes et extraits de carte mareyeurs sur un total de 164 ;
- Accompagnement des coopératives de mareyeurs dans l'élaboration de leur projet de développement ;
- Elaboration des actions de formation et d'accompagnement aux profits des mareyeurs pour une meilleure mise en œuvre ;
- Lancement de l'étude relative à l'élaboration d'un plan de développement et de modernisation du métier du mareyeur en liaison avec la dynamisation du marché intérieur des produits de la pêche dans le cadre de la coopération Maroc- Union Européenne RSAII (Réussir le Statut Avancé II). Les livrables de la composante 1 de cette étude sont en cours de validation par le comité de suivi chargé de l'étude.

6- Audit sur l'Hygiène et Salubrité par la Commission Européenne

Les inspecteurs vétérinaires de la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission Européenne ont effectué une mission d'audit "hygiène et salubrité" au Maroc, du 4 au 15 décembre 2017. Cette mission concerne l'évaluation des dispositions nationales mises en œuvre par l'autorité compétente sur lesquelles se base le système de contrôle des produits de la pêche exportés vers l'UE.

L'audit a concerné la chaîne de production et d'exportation des produits de la pêche vers l'UE, en particulier: les fermes aquacoles, les bateaux de pêche, les sites de débarquement et de première vente, les chambres froides, les établissements et les laboratoires. Cette mission d'audit a concerné les ports d'Agadir, Lâayoune et Tanger.

Les conclusions de la mission ont été satisfaisantes. En effet, les conditions d'application des standards requis et la législation nationale, qui est la base légale pour le contrôle des produits de la pêche répondent aux conditions européennes d'importation.

7- Suivi et Assistance des Unités à Terre et en Mer et des Infrastructures Portuaires

En application de la réglementation en vigueur des missions régulières auprès des navires de pêche et des établissements à terre sont effectuées. Ces missions sont des visites d'assistance technique suite aux demandes d'agrément ou d'extension d'agrément et de suivi régulier effectué dans le cadre du

maintien des conformités avec la législation nationale.

Durant l'exercice 2017, 35 missions ont été effectuées à partir des services centraux durant lesquelles 105 unités de valorisations, 3 halles, 6 navires RSW, 4 ports de pêche et des fabriques de glace ont été visités.

8- Agrément des Halles

Le nombre des halles de nouvelles générations respectant les normes de sécurité sanitaire pour le développement de la commercialisation des produits de la pêche de qualité s'élève à 11 halles. Aussi, le marché de gros de Tamesna a été agréé selon les normes de sécurité sanitaires en vigueur.

Au cours de l'année 2017, plusieurs visites d'évaluations sanitaires et d'assistance pour la mise en conformité aux normes en vigueur ont été effectuées par l'équipe de la Direction des Industries de la Pêche Maritime (DIPM) en coordination avec les services de l'ONP et de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) au niveau des halles aux poissons de Tanger (nouveau port) et de safi et les marchés de gros de Beni Mellal, Taza, Meknes et Oujda.

9- Suivi du Milieu Marin et des Coquillages

Au cours de l'année 2017, la Commission chargée du suivi du milieu marin et des coquillages s'est régulièrement concertée pour se prononcer sur les levées d'interdiction au niveau des zones conchylicoles classées du littoral marocain.

Cette année a été marquée par une contamination quasi générale du littoral marocain par les biotoxines. Cet événement a été à l'origine de la fermeture de plusieurs zones conchylicoles classées du Royaume (15 interdictions).

En outre, cette année a connu une contamination bactériologique (E.coli) de la zone conchylicole Boutalha- huître (Dakhla) avec des teneurs dépassant les normes admises et qui a abouti à sa fermeture.

Cette année a également été caractérisée par :

- La validation des versions française et arabe du projet d'arrêté n°1950-17 du 14 kaada 1438 (07 août 2017) relatif au classement sanitaire des zones maritimes de production conchylicole ;
- La mise à jour du plan d'action mis en place par l'autorité compétente pour répondre aux recommandations des inspecteurs de l'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission Européenne, dans le système de surveillance du milieu marin et des mollusques bivalves lors de leur visite d'audit au Maroc du 19 au 30 janvier 2015 ;
- La validation de l'efficacité du système de purification des mollusques bivalves vivants de deux sociétés ;
- La continuité du Suivi du Milieu Marin et des Coquillages (DIPM/INRH/ONSSA) par la Commission Chargée du contrôle de l'activité de ramassage des coquillages ;
- La participation continue dans les réunions de la Convention-cadre de partenariat tripartite DPM/INRH/ANDA ;
- La collecte des données statistiques.

10- Normalisation et Réglementation

Au cours de l'année 2017, la Commission technique de normalisation des produits de la pêche a procédé à l'examen et l'adoption de 3 nouvelles normes présentées comme suit:

- NM 08.7.021 - Norme pour les ormeaux vivants et pour les ormeaux crus et frais réfrigérés ou congelés destinés à la consommation directe ou à un traitement ultérieur;
- NM 08.0.030 - Norme pour la sauce de poisson ;
- NM 08.0.029 - Norme pour les produits frais et surgelés à base de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles crus.

A l'issue de la procédure en vigueur, ces 3 normes ont été homologuées comme normes marocaines.

11- Importance des Normes du « Codex-Alimentarius » dans les Echanges Commerciaux des Produits Alimentaires

Deux projets de normes ayant une importance particulière pour le secteur de la pêche maritime sont en discussion au sein du comité du « codex alimentarius » sur l'hygiène alimentaire, relatifs à :

- la révision des principes généraux d'hygiène alimentaire (cac/rcp 1-1969) et leur annexe HACCP;
- les directives pour la maîtrise de l'histamine dans le Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (CAC/RCP 52-2003) à l'étape 4 CX/FH 17/49/6.

La Direction des Industries de la Pêche Maritime, qui assure le secrétariat du Comité National du Codex Alimentarius (CNC), participe aux réunions de concertations pour la préparation de la position du Maroc à propos desdits projets de normes en discussion au niveau du comité sur l'hygiène alimentaire, qui s'est réuni à Chicago du 13 au 17 novembre 2017.

Cette Direction a participé à la rédaction de 3 documents électroniques dans le cadre de la discussion menée au sein du groupe électronique (EWG) relatif à l'histamine.

La Direction continue à participer, en coordination avec l'ONSSA et les experts de l'IAV Hassan II, aux travaux menés dans le cadre du groupe électronique piloté par le Japon et les USA.

12- Mise en Conformité Sanitaire des Navires de Pêche

Pêche hauturière

Au cours de l'année 2017, treize nouveaux agréments ont été octroyés pour les bateaux de pêche congélateurs, dont un palangrier, cinq crevettiers et sept céphalopodiers. Aussi, dix navires congélateurs ont fait l'objet de décisions de retrait d'agrément et neuf autres ont subi des suspensions d'agrément.

Le nombre total des navires de pêche hauturière agréés en 2017 est de 306 contre 303 en 2016.

Pêche côtière

Durant l'exercice 2017, le nombre d'autorisations sanitaires octroyées aux navires de la pêche côtière est de 362 répartis en 146 chalutiers, 188 senneurs, 27 palangriers et 1 navire RSW.

Le nombre total des autorisations sanitaires délivrées, depuis l'entrée en vigueur de la loi 28-07 en 2013 jusqu'au 31/12/2017, est de 1022 représentant 59,40% des navires en activité.

13- Mise en Conformité Sanitaire des Etablissements à Terre

Dans le cadre du suivi des établissements à terre des activités de traitement et de conditionnement des produits de la pêche par des visites d'assistance et de contrôle au respect des conditions de la réglementation nationale notamment la loi 28-07, différentes opérations ont été réalisées selon les procédures en vigueur, le tableau ci-après résume ces actes de gestion :

Tableau 17: Opérations réalisées dans le cadre du suivi des établissements à terre

Acte	Nombre
Agrément	20
Extension d'agrément	17
Changement de dénomination	3
Changement de numéro d'agrément	2
Changement d'activité	13
Levée de suspension	32
Suspension	4
Retrait	12
Retrait d'activité	1

Suite à ces opérations effectuées durant l'exercice 2017, l'état des agréments sanitaires des établissements à terre s'élève à 436 unités.

14- Investissements Réalisés

L'année 2017 a connu la création de 20 unités industrielles nouvellement agréées de différentes activités de valorisation des produits de la mer. Le montant investi pour la création de ces unités est d'environ 445 millions de dirhams. Aussi, des extensions d'activité ont été accordées pour 17 unités de valorisation avec un montant de 144 millions de dirhams.

De ce fait, le montant total investi pour cette année est de plus de 589 MDH contre 288 MDH en 2016, soit une augmentation de 105 %.

Les emplois générés par ces investissements sont estimés à 1.437 postes permanents et 2.307 postes saisonniers.

15- Informatisation des Actes de Gestion des Agréments et des Autorisations Sanitaires

Durant l'exercice 2017, le projet d'informatisation des actes de gestion du mareyage, des agréments et des autorisations sanitaires des établissements, des entreprises et des navires de pêche a été lancé.

Ce projet a pour objectif de développer et installer une application informatique relative à la gestion des actes liés d'une part, à l'activité de mareyage et d'autre part, à l'octroi des agréments et des autorisations et le suivi sanitaire pour les entreprises d'entreposage, de conditionnement et de valorisation des produits de la pêche, les navires de pêche, les halles et marchés de gros, les ateliers de mareyage et les fermes aquacoles, conformément à la réglementation en vigueur notamment, le Décret n°2-10-473 du 7 chaoual 1432 (6 septembre 2011) et ses arrêtés d'application pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Dans cette perspective, une étude est lancée qui a pour objet le développement et l'installation d'une

application informatique relative aux actes de gestion de l'activité de mareyage et l'octroi des agréments et des autorisations sanitaires ainsi que la formation des administrateurs de l'application et de ses utilisateurs. Au cours de cette année, la phase 1 de l'étude a été validée et la phase 2, relative au développement et à l'intégration de l'application informatique est en cours de réalisation.

16- Taxe sur le Poisson Pélagique « TPP »

Suite à la publication le 20 février 2014, du décret instituant au profit de l'ONP, une taxe parafiscale dénommée taxe sur le poisson pélagique « TPP », la DIPM a procédé à sa 4ème année de mise en œuvre.

Ainsi, conformément aux dispositions dudit décret, les associations professionnelles identifiées et recensées, qui traitent les petits pélagiques, ont été saisies pour transmettre les actions réalisées au cours de l'année 2017 ainsi que leurs programmes d'actions prévisionnelles pour l'année 2018.

PARTIE 3: GOUVERNANCE AXÉE SUR LA COMPÉTITIVITÉ



1- Pôles de Compétitivité Halieutique

Le Plan Halieutis ambitionne de créer trois pôles de compétitivité en vue de dynamiser la valorisation des captures à travers la réalisation de synergies entre activités complémentaires.

POLE D'AGADIR HALIOPOLE

Dans le cadre du suivi de l'exécution de la convention de partenariat entre le Département de la pêche Maritime, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Association « Agadir Haliopolis Cluster » et conformément à l'article 7 de ladite convention, une réunion d'évaluation de l'état d'exécution des termes de la Convention a été tenue en octobre 2017.

Les résultats de cette évaluation ont permis de conclure que les indicateurs d'évaluation et de suivi de ladite convention ont été réalisés à 100%.

POLE SUD

Après la finalisation de l'étude de positionnement et de dimensionnement du pôle de compétitivité sud dont la recommandation est de prévoir la concrétisation de ce projet dans le nouveau port de Dakhla, un processus de concertation avec le Ministère de l'équipement a été lancé pour la prise en charge des besoins en infrastructures du secteur de la pêche dans le dimensionnement du nouveau port de Dakhla.

POLE NORD

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un pôle de compétitivité halieutique dans la région Nord du Royaume, le comité de suivi a tenu des réunions pour l'examen du rapport de la phase II de ladite étude. Des réunions ont également été tenues avec le prestataire.

2- Commission des Investissements Gouvernement/Compétitivité des Entreprises du Secteur

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises par l'encouragement des investissements notamment dans le secteur de la transformation et de la valorisation des produits de la mer, la DIPM a participé aux travaux du comité technique de préparation et de suivi des investissements de l'AMDIE.

3- Etude sur l'Etat des lieux et le Plan de Mise à niveau de la Filière des Petits Pélagiques au Maroc

Dans le cadre de l'étude sur l'état des lieux et le plan de mise à niveau de la filière des petits pélagiques au Maroc, le comité de suivi a tenu des réunions pour l'examen du rapport de la phase III de ladite étude relative aux perspectives de restructuration de la filière des petits pélagiques.

4- Mise en œuvre du Plan de Modernisation des Entreprises de Valorisation des Produits de la Pêche

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de modernisation des entreprises de valorisation des produits de la pêche, la DIPM a organisé à l'attention des professionnels de la valorisation des produits de la pêche une réunion consacrée au :

- Rappel des résultats de l'étude avec une synthèse du contenu du plan et des axes de modernisation des entreprises de valorisation des produits de la mer, de même que les instruments financiers d'accompagnement existants pour sa mise en œuvre ;
- Présentation des modalités et des procédures requises pour bénéficier de la ligne de crédit française.

Cette réunion a connu la participation du représentant de l'Ambassade de France au Maroc, chargé des affaires agricoles, qui a présenté les conditions d'éligibilité pour bénéficier de la ligne de crédit française.

5- Convention Etat/Caisse Centrale de Garantie : Soutien des entreprises

Dans le cadre du programme de soutien des entreprises, notamment par l'octroi d'aide financière via un cofinancement, la DIPM a participé aux travaux du comité de cofinancement de la CCG.

6- Développement et Innovation des Filières des Industries de la Pêche Maritime

Le plan « Halieutis » dans son axe Compétitivité préconise des produits bien valorisés et compétitifs sur les marchés, notamment, appuyer l'orientation des industriels sur les marchés les plus porteurs par l'amélioration de la valorisation des produits Maroc transformés et exportés à travers l'innovation produit.

L'étude du diagnostic, d'identification des opportunités et des perspectives de l'innovation des industries de la pêche maritime vise à promouvoir l'innovation et créer les conditions favorables à la recherche et le développement des produits innovants dans les industries de la pêche maritime.

Dans le cadre de la continuité de ce projet et durant l'exercice 2017, un appel à projets innovants a été lancé dans le cadre de l'action pilote du programme et ce :

- via le site web destiné à l'innovation www.seafood-innovation-dip.ma ;
- à travers une large diffusion auprès de la représentation professionnelle et des DPMs ;
- par l'organisation de quatre ateliers d'information à Dakhla, Agadir, Casablanca et Tanger ;
- par la promotion du programme innovation au salon « Halieutis », via le stand dédié à cet effet et par l'organisation d'un cycle de conférences 'spécial innovation'.

Suite à cet appel à projets, des propositions de produits innovants ont été sélectionnées. Les dits produits choisis sont en cours d'accompagnement et de suivi dans un cadre confidentiel, par des experts techniques internationaux en agroalimentaire, en économie et en marketing.

7- Labellisation et Marketing Institutionnel des Produits de la Pêche

Le Département de la Pêche Maritime a développé un projet de Labellisation & Marketing Institutionnel, conformément aux dispositions du Plan « HALIEUTIS », notamment son axe compétitivité, visant à promouvoir et renforcer la notoriété et l'image de marque des produits halieutiques marocains à l'échelle nationale et internationale, et ce :

- En labellisant les produits de qualité pour apporter une garantie au consommateur,
- En communiquant sur la filière et en assurant la promotion collective des produits de la mer marocains.

STRATEGIE DE LABELLISATION

Le Département de la pêche maritime a procédé au déploiement opérationnel des orientations de la stratégie de labellisation selon deux démarches, à savoir :

- L'éco-certification des pêcheries pour mettre en avant les pratiques de la pêche durable,
- La mise en place du Label Halieutique pour soutenir les efforts de qualité entrepris par l'ensemble des acteurs de la filière de pêche.

Eco-Certification

Le Département de la pêche maritime s'est engagé, dans le processus d'évaluation de la pêcherie des petits pélagiques selon le Référentiel MSC pour la Pêche Durable.

En amont de la filière, cette approche vient consolider les efforts entrepris par la Maroc dans le cadre de la protection et la préservation des ressources halieutiques nationales.

En aval, cette démarche est une réponse à l'évolution croissante du marché international des produits de la mer éco-labellisés et qui vise à préserver, d'une part, la position concurrentielle de l'industrie halieutique marocaine sur ses marchés traditionnels de plus en plus exigeants, et d'autre part de lui donner les moyens pour se positionner sur le marché des produits de la mer issus des pêcheries gérées d'une manière durable.

Dans cette perspective, une étude de pré-évaluation de la pêcherie des petits pélagiques selon le référentiel MSC pour la pêche durable a été réalisée en concertation avec les partenaires professionnels et institutionnels. Cette étude s'est soldée par l'identification des recommandations à mettre en place afin de mettre à niveau cette pêcherie conformément aux standards MSC pour la Pêche Durable.

Afin de mettre en place les recommandations prédéfinies, le DPM s'est engagé dans le projet FIP Sardine - Maroc, initié par le SFP (Sustainable Fisheries Partnership) et les professionnels du secteur de la transformation de la sardine, et qui a pour but d'améliorer les performances de la durabilité de la pêche de la Sardina Pilchardus et de soutenir la pêcherie jusqu'au niveau de la certification MSC.

Plusieurs réunions et conférences ont été tenues entre les parties prenantes dans le cadre de ce projet, afin d'évaluer l'état d'avancement et l'exécution des plans de travail, prédéfinis, traçant le calendrier de fonctionnement du plan d'amélioration FIP de la pêcherie de la sardine marocaine.

Aujourd'hui, le projet FIP Sardine - Maroc avance conformément au plan de travail arrêté ; Les réunions des parties prenantes au FIP sont programmées périodiquement. Les ordres du jour et comptes rendus des réunions, les rapports et les documents sont publiés sur le site internet du FIP qui est accessible au grand public, sur l'adresse : <http://fisheryprogress.org/fip-profile/morocco-sardine-pelagic-trawl-and-seine-maroc-sardine-chalut-pelagique-et-senne>.

Label Halieutique

Le Département de la Pêche Maritime s'est engagé, depuis 2012 à concevoir un dispositif de labellisation qui repose sur la mise en place du « Label Halieutique » en tant que signe officiel de qualité, attestant que le produit labélisé possède un ensemble de caractéristiques spécifiques permettant d'établir un niveau de qualité élevé, supérieure à celle d'un produit standard, et ce, afin de différencier l'offre marocaine de qualité labellisée.

Par ailleurs, la stratégie de labellisation fait appel aux Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité « SDOQ », en tant qu'outil juridique et fonctionnel qui permettrait de répondre aux objectifs et attentes du secteur halieutique national en matière de labellisation des produits.

Or, les textes en vigueur régissant les SDOQ en l'occurrence, la loi 25-06 du 23 Mai 2008, nécessitent des modifications afin de répondre efficacement aux spécificités du secteur halieutique et pouvoir lancer les premières actions pilotes.

A cet égard, plusieurs réunions ont été tenues avec les parties prenantes pour la préparation d'un projet d'amendement à la loi n° 25-06, relative aux Signes Distinctifs d'Origines et de Qualité, pour l'adapter au Label Halieutique.

Ainsi, le conseil du gouvernement a adopté le 10 décembre 2015 le projet de loi 51-14 modifiant et complétant la loi 25-06. Aujourd'hui, les discussions autour du projet de loi n° 51.14, modifiant et complétant la loi n° 25.06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, se poursuivent au niveau de la Commission des Secteurs Productifs (Chambre des Représentants).

STRATEGIE MARKETING INSTITUTIONNEL

Plan d'action national

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Marketing Institutionnel des Produits de la mer, volet national, ce Département a organisé des séances de dégustations offertes aux visiteurs du stand « HoutBladi » déployé lors de la 4ème édition du salon HALIEUTIS, organisé à Agadir du 15 au 19 Février 2017.

Plan d'action international

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Marketing Institutionnel des Produits de la mer, volet international, le Département de la pêche maritime, en collaboration avec l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE), a organisé :

Tableau 18: Participation marocaine dans les salons internationaux programmés dans le plan de promotion 2017

Action	Etendue de l'Action	Phasage
GULFOOD - Émirats Arabes Unis (EAU)	Marché des EAU et du Moyen Orient	Du 26 Février au 02 Mars 2017
SENA et organisation des rencontres BtoB - États-Unis d'Amérique(USA)	Marché américain	Du 19 au 21 Mars 2017
SEG – Belgique	Marché européen	Du 25 au 27 Avril 2017
SIAL – Chine	Marché asiatique	Du 17 au 19 Mai 2017
FFS - États-Unis d'Amérique(USA)	Marché américain	Du 25 au 27 Juin 2017
WFM SENA et organisation des rencontres BtoB –Russie	Marché russe et européen	Du11 au 14 Septembre 2017
SEAFEX - Émirats Arabes Unis (EAU)	Marché des EAU et du Moyen Orient	Du 18 au 20 Novembre 2017
ANUGA -Allemagne	Marché européen	Du 07 au 11 Octobre 2017

Tableau 19: Missions d'affaires B to B, à l'international, programmées dans le plan de promotion 2017

Action	Etendue de l'Action	Phasage
Ethiopie	Afrique de l'Est	Du 09 au 16 Décembre 2017
Dakar & Abidjan	Afrique de l'Ouest	Du 23 septembre au 1er Octobre 2017

Un plan d'action 2018, a été défini en concertation avec l'EACCE relatif à l'opérationnalisation de différentes actions de promotion institutionnelle à l'échelle internationale. Ce plan concerne l'organisation des pavillons marocains au niveau de différents salons internationaux en plus des rencontres B to B et des missions d'affaires, notamment, dans l'Afrique et les États-Unis d'Amérique.

Outils de communication

Ce Département a continué, au cours de l'année 2017, de concevoir et produire différents outils de communication et de promotion des produits de la mer marocains dont:

- La production d'un film documentaire pour la promotion du secteur halieutique et des produits de la mer marocains.
- L'évolution, en cours de réalisation, des sites institutionnels www.houtbladi.ma / www.moroccanseafood.com pour une version évoluée et multilingue.
- La réédition, en cours, de trois guides de l'acheteur (Sardine, Poulpe et Produits de la mer), des brochures consommateurs, des brochures par axes de communication, et un répertoire professionnel des industries de la pêche maritime.

8- Accords Commerciaux

ACCORD RELATIF AUX MESURES DE LIBERALISATION RECIPROQUES EN MATIERE DE PRODUITS AGRICOLES, AGRICOLES TRANSFORMES, DE POISSONS ET DE PRODUITS DE LA PECHE

A compter du 1^{er} octobre 2017, l'accord relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche a entamé sa 6^{ème} année de mise en application. Aussi, il a été procédé au démantèlement de la 6^{ème} tranche des droits de douane pour les produits originaires de l'Union Européenne du groupe G3 soumis au démantèlement du droit d'importation (DI) de 10% l'an.

REVISION DES REGLES D'ORIGINE « PAN-EURO MED » DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGIONALE DES REGLES D'ORIGINE

Dans le cadre de la révision de la convention régionale des règles d'origine préférentielles PEM, la position marocaine relative aux règles d'origine à appliquer pour les produits de la pêche a été communiquée notamment la règle de liste pour les produits du chapitre 16 et les conditions des navires.

A cet effet, et conformément à la réglementation marocaine en la matière qui stipule que l'octroi du pavillon marocain est basé uniquement sur l'immatriculation, ce Département n'a pas d'objection quant à la proposition de la Commission Européenne qui se limite dans la 1^{ère} condition de l'alinéa 2 de l'article 3 à l'immatriculation.

Pour les produits du chapitre 16, la position marocaine consiste en l'introduction de la règle de changement de position pour les produits relevant des positions 1604 et 1605 avec une règle alternative basée sur la valeur ajoutée de 35%.

UNION AFRICAINE/ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE « ZLECA »

Dans le cadre de suivi du processus des négociations de la mise en œuvre de la ZLECA, la DIPM a pris part aux réunions de coordination interministérielles organisées par le Département chargé du Commerce Extérieur. Ces réunions ont pour objet d'arrêter la position du Maroc dans la mise en œuvre de cette zone.

COOPERATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

COMHAFAT

Dans le cadre de la coopération avec la COMHAFAT, la DIPM a présenté le Maroc au Séminaire sur "l'Assurance qualité et sécurité sanitaire, éléments essentiels pour la promotion de la commercialisation et de la consommation des produits de la pêche" qui s'est tenu à Casablanca les 06-07 décembre 2017.

Assemblée générale Ordinaire d'INFOSAMAK

La 9^{ème} Assemblée générale d'INFOSAMAK qui s'est tenue à Casablanca en avril 2017 sous la présidence de la Palestine a examiné les éléments suivants :

- Adoption des rapports moral et financier au titre des années 2015 et 2016 ;
- Prise de décision concernant la recommandation de la commission chargée du choix des candidats au poste de directeur ;
- Nomination du nouveau directeur (Monsieur Youssef OUATI du Maroc) et passation de fonction de direction d'INFOSAMAK.

PARTIE 4: GOUVERNANCE AXÉE SUR LES PROJETS TRANSVERSES



1- Réglementation du Secteur des Pêches Maritimes

Le Département de la pêche maritime a continué à mettre en place des instruments juridiques appropriés à même d'assurer un équilibre entre l'exploitation et la durabilité de ces ressources, l'amélioration du système de contrôle ainsi que la sauvegarde des vies humaines en mer.

A cet égard, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été élaborés et publiés, d'autres sont en cours d'adoption.

Aussi, plusieurs textes juridiques, en relation avec le secteur de la pêche maritime, initiés par différents départements ministériels ont fait l'objet d'étude et d'examen aux fins de vérifier leur conformité avec la stratégie du Ministère et d'évaluer leur impact direct et indirect sur le secteur.

En matière de documentation juridique maritime, la Direction des affaires générales et juridiques a achevé l'élaboration et la mise à jour des recueils des lois, décrets et arrêtés (version française) consolidés en assurant leur diffusion auprès des Directions centrales, Délégations des pêches maritimes et Établissements sous tutelles.

TEXTES JURIDIQUES PUBLIES AU BO AU COURS DE L'ANNEE 2017

- Décret n° 2-17-454 du 5 safar 1439 (25 octobre 2017) modifiant et complétant le décret n° 2-12-361 du 15 chaabane 1434 (24 juin 2013) déterminant les catégories des personnels du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime –département de la pêche maritime- habilités à rechercher et constater les infractions liées à la navigation des navires de pêche et à l'exercice de la pêche maritime;
- Décret n° 2-17-556 du 8 décembre 2017 fixant la liste des brevets et les conditions nécessaires pour exercer les fonctions de commandement et les fonctions d'officier à bord des navires de pêche maritime;
- Arrêté n° 1517-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) relatif à l'interdiction temporaire de pêche de certaines espèces de requins;
- Arrêté conjoint n° 1375-17 du 13 ramadan 1438 (8 juin 2017) modifiant et complétant l'arrêté conjoint n° 3151-13 du 7 moharrem 1435 (11 novembre 2013) fixant les montants et les modalités de paiement de la redevance annuelle due au titre des conventions de concessions de ferme aquacole;
- Arrêté n° 1496-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) modifiant l'arrêté n° 336-14 du 3 rabii II 1435 (3 février 2014) réglementant la pêche de certaines espèces halieutiques dans la zone maritime située en Méditerranée entre Oued Amtter et Tamrabet;
- Arrêté n° 1497-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) modifiant l'arrêté n° 1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988) fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux maritimes marocaines;
- Arrêté n° 1949-17 du 11 kaada 1438 (4 aout 2017) modifiant l'arrêté n° 1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988) fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux maritimes marocaines;
- Arrêté n° 1515-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) modifiant et complétant l'arrêté n° 4196-14 du 2 safar 1436 (25 novembre 2014) relatif à la pêcherie des petits pélagiques de l'atlantique nord-méditerranée et à la pêcherie des petits pélagiques de l'atlantique centre;
- Arrêté n° 1516-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) réglementant la pêche du corail rouge dans la zone maritime située entre Cap Spartel et Larache;

- Arrêté n° 1518-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage de la palourde dans la baie de Dakhla;
- Arrêté n° 1519-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) modifiant l'arrêté n° 2236-13 du 6 ramadan 1434 (15 juillet 2013) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage du couteau de mer et de la coque dans la baie de Dakhla;
- Arrêté n° 1520-17 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017) relatif à l'interdiction temporaire de pêche de certaines espèces pélagiques;
- Arrêté n°1494-17 du 15 juin 2017 modifiant et complétant l'arrêté n° 4198-14 du 2 safar 1436 (25 novembre 2014) réglementant la pêche de certaines espèces de crevettes;
- Arrêté n°1495-17 du 15 juin 2017 modifiant et complétant l'arrêté n° 4195-14 du 2 safar 1436 (25 novembre 2014) réglementant la pêche de certaines espèces de merlu;
- Arrêté n° 3315-17 du 18 décembre 2017 modifiant et complétant l'arrêté n° 1176-13 du 8 avril 2013 réglementant la pêche de l'espadon.

TEXTES LEGISLATIFS EN INSTANCE D'EXAMEN PAR LE PARLEMENT

- Projet de loi n° 51-14 modifiant et complétant la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques.

TEXTES JURIDIQUES ELABORES ET TRANSMIS AU SGG

- Projet de loi n° 16-25 relatif à la création et l'organisation de la Fondation des Œuvres Sociales au profit du personnel du MAPMDREF- Département de la pêche maritime-;
- Projet de décret pris pour l'application de certaines dispositions du dahir n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime destinées à prévenir et lutter contre la pêche INN;
- Projet de décret pris pour l'application de certaines articles du titre I de loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche INN et modifiant et complétant le dahir n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre1973) formant règlement sur la pêche maritime;
- Projet de décret réglementant l'exercice de la pêche de loisir;
- Projet d'arrêté modifiant et complétant l'arrêté n° 3279-10 du 16 décembre 2010 relatif à la pêche des petits pélagiques de l'atlantique sud;
- Projet d'arrêté portant classement et suivi sanitaire des zones maritimes de production conchylicole;
- Projet d'arrêté relatif à l'interdiction temporaire de pêche du corail rouge dans certaines zones maritimes de la méditerranée.

TEXTES EN COURS DE FINALISATION

- Projet de loi relative à l'aquaculture marine;
- Projet d'arrêté réglementant la pêche du poulpe dans les eaux maritimes marocaines;
- Projet de décret relatif aux équipements et moyens exigés à bord des navires de pêche battant pavillon marocain permettant le sauvetage des vies humaines en mer;
- Projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2-09-674 du 17 mars 2010 (VMS);
- Projet d'arrêté modifiant et complétant l'arrêté n° 3338-10 du 16 décembre 2010 (VMS).

TEXTES ETUDIÉS ET EXAMINÉS

- Le projet de loi n°49-17 relative à l'évaluation environnementale initié par le Secrétariat d'Etat chargé du développement durable;
- Le projet de loi n°102-13 relative à la sécurité des navires initié par le Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique;
- La proposition de loi n°5-44-16 modifiant et complétant la loi n°3-12 relative aux interprofessions agricoles et halieutiques initiée par le Département de l'agriculture;
- Le projet de décret n°2-16-655 délimitant le domaine public maritime de Merja Es Zerga relevant de la commune de Moulay Bouselham et Oued Ayad – Province Kenitra initié par le Ministère chargé de l'équipement;
- Le projet de décret n°2-13-357 portant application de la loi n°22-07 relative aux aires protégées initié par le Département des eaux et forêts;
- Le projet de décret relatif à l'attestation de conformités des copies à leur origine et à l'authenticité des signatures initié par le Ministère chargé de la fonction publique;
- Le projet de décret n°2-17-350 modifiant et complétant le décret n°2-16-533 du 3 août 2016 fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique initié par le Ministère chargé de l'industrie;
- Le projet de décret n°2-17-369 portant application des dispositions de la loi n°27-13 relatif aux carrières initié par le Ministère chargé de l'équipement;
- Le projet de cahier des charges type relatif à la production aquacole selon le mode de production biologique;
- Le projet de loi n°52-17 abrogeant la loi n°17-88 relative à l'indication de la durée de validité sur les conserves et assimilées et les boissons conditionnées destinées à la consommation humaine ou animale;
- Le projet de loi n°54-17 modifiant l'article 15 de la loi n°15-95 relative au code de commerce;
- Le projet de décret relatif aux règles générales d'exercice de la pêche dans les eaux continentales;
- Le projet de décret relatif à l'aquaculture continentale;
- Le projet de décret relatif au schéma régional de développement et de gestion de la pêche et de l'aquaculture continentales;
- Le projet de loi n° 67-14 relative à la police portuaire initié par le Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique;
- Le projet de loi n° 56-17 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation initié par le Secrétariat d'Etat chargé du développement durable;
- Plusieurs projets de conventions conclues entre le Département de la pêche maritime et des partenaires.

2- Contentieux

Les activités du département de la pêche maritime ont donné lieu à plusieurs conflits dans différents domaines, allant des marchés publics, aux fonctionnaires et aux conflits liés à l'exploitation illégale de logements de fonction ou administratifs par certains fonctionnaires.

Le nombre d'affaires portées devant les tribunaux au cours de l'année 2017 s'élève à un total de 52

affaires. Le nombre total de jugements définitifs émis contre le Département, qui doit être exécuté cette année est de 14, dont 4 ont été attribués avec une valeur monétaire de 4 MDH et 10 dispositions concernant le statut individuel des employés ont été intégralement exécutés.

Quant au reste des affaires dans lesquelles les plaignants réclament une indemnisation, pour laquelle aucun jugement définitif n'a été rendu, le nombre d'affaires est de 5 d'une valeur financière de 3,5 MDH.

3- Formation Maritime et Promotion Socioprofessionnelle

La formation de l'élément humain occupe une place importante dans la politique du Département de la Pêche Maritime, qui veille à mettre à la disposition des acteurs du secteur les profils disposant des qualifications et compétences nécessaires en matière de conduite, d'exploitation et de maintenance des navires de pêche, ainsi qu'en matière de traitement et valorisation des produits de la mer

Ainsi, les actions principales menées durant l'année 2017 ont concerné:

- La formation diplômante de ressources humaines nécessaires pour accompagner les différents projets du plan « Halieutis »;
- L'adaptation de l'outil réglementaire, régissant les prérogatives des brevets;
- L'amélioration de la gestion des établissements de formation maritime par l'ancrage de la culture des projets d'établissement;
- L'appui au secteur en matière de formation continue et d'alphabétisation fonctionnelle.

FORMATION MARITIME

Formation initiale maritime

REPARTITION DES LAUREATS

Le nombre global des lauréats des établissements de formation maritime s'est élevé à 964 personnes en 2017, tous niveaux et modes de formation confondus. Le nombre de femmes lauréates est de 36 femmes, soit 4% du total des lauréats.

L'effectif des lauréats, au titre de 2017, représente une légère baisse de -1% par rapport à l'année 2016. Cette baisse s'explique par les fluctuations que connaissent les filières d'apprentissage, dont les dates d'évaluation peuvent chevaucher sur l'année suivante.

La répartition des lauréats est représentée ci-après:

- Par genre: Les hommes ont représenté 96% du total, soit 928 lauréats contre 36 pour les femmes.
- Par niveau de formation:
 - ✓ Niveau Spécialisation: 543 lauréats, soit 56% du total des lauréats;
 - ✓ Niveau Qualification: 183 lauréats, soit 19% du total des lauréats;
 - ✓ Niveau Technicien: 131 lauréats, soit 14% du total des lauréats;
 - ✓ Niveau Supérieur: 107 lauréats, soit 11% du total des lauréats.
- Par mode de formation: La formation résidentielle pour 421 lauréats soit 44% du total et la formation par apprentissage pour 543 lauréats soit 56% du total des lauréats.
- Par filière:
 - ✓ Filière Pêche: 511 personnes, soit 53% du total des lauréats.
 - ✓ Filière machine: 435 personnes, soit 45% du total des lauréats.

✓ Filière industrie de pêche: 18 personnes, soit 2% du total des lauréats.

- Par établissement: Avec 170 lauréats, l'établissement de formation maritime d'Agadir occupe la plus grande part soit 18%. Quant aux établissements de Dakhla et Safi, leurs lauréats ont totalisé respectivement 111 et 101 personnes soit 12% et 10% du total. Les autres lauréats sont répartis sur les 10 autres établissements.

Carte de formation au titre de 2017/2018

La carte de formation retenue pour l'année académique 2017/2018 a enregistré un effectif de 1850 stagiaires, dont 176 à l'enseignement supérieur (ISPM) et 1674 dans les établissements de formation professionnelle (CQPM et ITPM).

La répartition de ces effectifs est présentée ci-après:

- Par mode de formation : La formation initiale résidentielle a un effectif de 853 stagiaires, soit 46% du total et la formation en apprentissage a un effectif de 997 stagiaires, soit 54% du total.

- Par niveau de formation : Le niveau supérieur accupe 10% des effectifs contre 17 % pour le niveau technicien, 39 % pour le niveau qualification et 34 % pour le niveau specialisation. Il est à signaler que l'effectif en formation du niveau technicien a augmenté de 43% par rapport à celui de 2016/17.

- Par filière de formation: Trois filières sont offertes: Filière pêche avec 894 personnes soit 48% de l'effectif total; Filière machine avec 922 personnes (50% du total) et Filière traitement et valorisation des produit de la pêche avec 34 personnes (2% du total).

Par ailleurs, le nombre de stagiaires étrangers au titre de l'année académique 2017/2018 a été de l'ordre de 13 personnes, tous inscrits à l'ISPM d'Agadir.

Actions pédagogiques

La DFMGMS a instauré une formation selon l'approche par compétence (APC), qui se compose de 4 phases, à savoir :

- Phase I : Etude et planification;
- Phase II : Conception et production des programmes de formation ;
- Phase III : Implantation des programmes de formation ;
- Phase IV : Evaluation de l'implantation.

Dans le cadre du projet REAPC dans le secteur de la formation professionnelle au Maroc, qui couvre la période 2012-2016, et qui a été prolongé d'une année, les activités suivantes ont été retenues pour le secteur de la pêche :

- ITPM de Safi : retenu comme Site Pilote pour l'expérimentation de l'APC dans la formation résidentielle à partir de février 2014;
- Constitution d'une Cellule Ressource APC : à partir de mars 2014;
- ITPM de Larache retenu comme Site Pilote pour l'expérimentation de l'APC dans la formation dans le milieu professionnel: en 2015 et 2016 ;
- La réalisation d'une étude sectorielle: en 2015.

Dans le cadre de la réalisation des recommandations de l'étude sectorielle les actions suivantes ont été programmées:

- Réalisation d'une étude préliminaire en aquaculture (réalisée en 2016) ;
- Arrêt d'un plan de développement des programmes ;
- Arrêt d'un plan de réalisation des diagnostics de positionnement des établissements pour l'implantation de l'APC ;

- Arrêt d'un plan d'implantation des programmes en APC.

La DFMGMS a poursuivi au cours de l'année 2016/17 la réalisation d'une seule activité, à savoir l'élaboration des programmes d'ouvrier aquacole, d'ouvrier en industrie de pêche et de mareyeur, ainsi que la révision du programme de patron de pêche.

Amélioration du système de gestion de la formation maritime

La DFMGMS avait programmé la mise en place au cours de 2017, d'un système de gestion informatisé au sein des EFM et entre les EFM et les services centraux. Or, l'appel d'offre n'a pu être lancé à cause de l'incompatibilité technique du système souhaité avec le système existant au sein du département. Par ailleurs, les établissements de formation maritime ont actualisé leur projet d'établissement, en vue d'en dégager les budgets triennaux. Un travail d'harmonisation des appellations des axes stratégiques et des actions a été mené par les services centraux et communiqué à ces établissements, en vue d'aboutir à une validation de ces projets au cours de l'année 2018.

FORMATION DE BASE, FORMATION CONTINUE ET ALPHABETISATION FONCTIONNELLE

Formation de base

Au cours de 2016/2017, 3744 candidats à l'inscription maritime ont bénéficié de la formation de base sur les techniques de survie, de secourisme et premiers soins, de lutte contre le feu et de l'abandon, dont 1 femme.

Formation continue

La mise en place d'un programme annuel de formation continue et de perfectionnement, a pour principaux objectifs l'amélioration de la qualification professionnelle des humaines du secteur et la promotion de l'emploi pour le secteur de la pêche, afin d'accompagner les projets majeurs du plan Halieutis et répondre aux priorités de la stratégie nationale en matière de développement humain.

L'effectif des bénéficiaires de ce programme s'est élevé à 1.313 personnes dont 197 femmes.

Alphabétisation fonctionnelle

Le renforcement des compétences et l'amélioration de la qualification des ressources humaines travaillant dans le secteur, constituent un axe important dans l'activité des EFM, qui mettent en place un programme annuel d'alphabétisation fonctionnelle destiné aux marins pêcheurs, aux femmes et enfants de pêcheurs, aux ouvrières des industries de pêche.

Durant l'année 2017, les réalisations dans le cadre de ce programme ont été comme suit:

- Effectif des bénéficiaires de l'alphabétisation fonctionnelle: 655 personnes, dont 74 femmes;
- Effectif des certifiés: 446 personnes (hommes).

LES GENS DE MER

Vulgarisation pêche maritime

Le programme annuel de vulgarisation des pêches maritimes vise l'accompagnement des pêcheurs artisans et des femmes en activité dans le secteur de la pêche dans un objectif de promotion socioprofessionnelle et d'amélioration des conditions de travail, à travers la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation.

De même, les coopératives de pêche sont bénéficiaires de ces programmes leur permettant de consolider leurs diverses activités et d'améliorer leur rentabilité.

Au cours de l'année 2017, 5.362 personnes dont 729 femmes, ont bénéficié de plus de 120 actions de vulgarisation sur les thématiques suivantes :

- Modalités de création et de gestion d'une coopérative de pêcheurs ;
- Techniques et engins de pêche ;
- Préservation des ressources halieutiques ;
- Préservation du milieu marin ;
- Sécurité à bord ;
- Entretien et maintenance des moteurs Hors-Bord ;
- Hygiène et santé au travail ;
- Hygiène et qualité en milieu industries de la pêche ;
- Préservation de la qualité des captures.

Ces actions s'inscrivent en conformité avec le plan Halieutis et les axes stratégiques afférents au développement des compétences humaines pour le secteur de la pêche maritime.

Prévention et santé au travail du marin

En matière de médecine des gens de mer, les antennes de santé des gens de mer des différents ports de pêche ont réalisé 54.692 consultations médicales dont 34.743 visites d'aptitude et 19.949 consultations pour soins médicaux et paramédicaux.

La prévention et l'hygiène à bord reste parmi les priorités des actions mises en œuvre en faveur des marins pêcheurs. Ainsi, des séances de prévention et de sensibilisation à l'hygiène sont organisées sur certains ports de pêche. Ces programmes sont plus que nécessaires pour permettre de préserver la santé au travail des équipages, d'assurer une hygiène irréprochable à bord des navires de pêche et garantir la qualité des produits pêchés au consommateur.

De même, une campagne paramédicale a été organisée au Port d'Al Hoceima au profit des marins et leurs familles. Différentes spécialités de médecine étaient représentées lors de cette campagne afin d'apporter l'aide médicale et les soins nécessaires, y compris les soins bucco-dentaires, aux populations concernées.

Par ailleurs, un atelier de formation dédié exclusivement aux médecins des Antennes de Santé de Port a été animé par un expert de la société française de médecine maritime au profit de 17 médecins des antennes de santé des gens de mer afin de mettre à niveau leurs connaissances dans le domaine de la médecine maritime.

Activité de recherche et de sauvetage des vies humaines en mer

DEVELOPPEMENT DE LA MISSION SAR

Les activités engagées durant l'année 2017 avaient également pour objectif principal de contribuer à la réalisation de l'axe stratégique: Développer un dispositif SAR (Search And Rescue) national, pour assurer la sécurité maritime et la quiétude des navigants dans les eaux maritimes marocaines.

Ces activités sont l'émanation du programme d'action validé par le Comité technique SAR conformément aux recommandations du rapport annuel SAR et à celles formulées au terme des exercices de sauvetage maritime. Elles s'articulent autour des axes suivants :

- Développement du dispositif SAR :
 - ✓ Mise en service du système de gestion des voies de télécommunication ;
 - ✓ Acquisition de stations VHF pour la région de Boujdour ;
 - ✓ Acquisition de station MF/HF pour la région Sud du Royaume ;
 - ✓ Aménagement des locaux du MRCC (Centre de Coordination de Sauvetage Maritime) et de la salle des opérations.
- Renforcement des compétences du personnel SAR :
 - ✓ Participation à 03 exercices de sauvetage internationaux ;
 - ✓ Organisation d'une session de formation pour le personnel de la vedette Loukous en coopération avec les services SAR norvégiens ;
 - ✓ Organisation d'un échange de visite entre le personnel du MRCC et du RCC Casablanca relevant des Forces Royales Air ;
 - ✓ Organisation d'une session de formation sur le management de la mission SAR ;
 - ✓ Organisation d'une session de formation sur la coordination des opérations SAR ;
 - ✓ Organisation d'une session de formation sur la fonction de Coordonnateur sur zone des opérations SAR ;
 - ✓ Organisation d'une session de formation pratique pour le personnel des vedettes SAR ;
 - ✓ Organisation d'une session de formation sur les techniques de coordination pour le personnel du MRCC.
- Promotion des relations de partenariat international :
 - ✓ Organisation des réunions des Comités SAR des régions Nord-Ouest et Ouest de l'Afrique ;
 - ✓ Organisation d'un stage au MRCC Rabat au profit du responsable du MRCC de la Guinée Bissau;
 - ✓ Organisation d'une session de formation au profit du personnel du MRCC de la Côte d'Ivoire ;
 - ✓ Organisation d'une session de formation au profit du personnel du MRCC du Sénégal.

EVENEMENTS DE MER

L'année 2017 a connu 258 événements de mer dans l'activité de la pêche, dont 182 événements liés à l'activité de pêche artisanale, 72 à la pêche côtière et 04 autres à la pêche hauturière.

Les opérations de sauvetage engagées ont permis de sauver 184 marins pêcheurs et de porter assistance à 1.430 autres. Toutefois, et malgré les efforts louables pour venir en aide aux personnes en détresse en mer, on déplore la perte de 43 personnes dont 33 marins pêcheurs de la pêche artisanale, 9 autres de la pêche côtière et 1 marin de la pêche hauturière.

L'année 2017 a enregistré par rapport à 2016, une augmentation en pertes des vies humaines de 48%, bien que la réduction du nombre global d'événements par rapport à l'année 2016 ait été de 15%.

S'agissant des causes ayant entraîné ces événements de mer liés à l'activité de la pêche, on retiendra les Pannes moteur (76%), les Naufrages (9%), les Hommes à la mer (4,5%), les Abordages (4%), les Hélices engagées (3%), les Voies d'eau (1,5%), les Échouements (1%), les Incendies (1%).

Aussi, durant la même année, 11 opérations d'évacuation médicale (MEDEVAC) ont été effectuées vers les ports les plus proches et ont permis d'évacuer 9 marins pêcheurs blessés et 2 marins pêcheurs malades.

Quant aux opérations d'escorte, elles s'élevaient à 16 opérations d'escorte qui ont permis de porter assistance à 47 marins pêcheurs.

En ce qui concerne le sauvetage des biens, le nombre d'unités assistées a été de l'ordre de 239 unités. Toutefois, le nombre de navires perdus a été de 25 unités.

Coopération en matière de formation

Durant l'année 2017, le programme de coopération en matière de formation maritime s'est fixé comme objectif l'amélioration des performances et de la qualité du système d'encadrement des ressources humaines du secteur à travers notamment, le développement de l'expertise nationale et la mise à disposition de l'outil de formation au bénéfice des pays arabes et africains.

Ainsi, en matière de formation des cadres, ce Département a maintenu la capacité d'accueil pédagogique de l'Institut Supérieur des Pêches maritimes (ISPM) d'Agadir au profit des étudiants étrangers à travers l'accueil d'une dizaine d'étudiants africains et a organisé plusieurs séminaires et ateliers auxquels ont pris part des cadres et des responsables arabes et africains.

Par ailleurs, sur le plan de la coopération sud-sud, ce Département a organisé des sessions de formation visant le renforcement des capacités des futurs responsables et agents chargés de la gestion et de l'exploitation des Points de Débarquement Aménagés (PDA) au niveau de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Sénégal et ce, au profit d'une cinquantaine de personnes.

Dans le cadre de la coopération bilatérale maroco-russe et conformément au Procès-verbal de la 2ème session de la Commission mixte en matière de pêches maritimes, la partie russe a accordé 18 bourses d'études aux lauréats des établissements de formation maritime au titre de l'année académique 2017-2018. Toutefois, compte tenu du timing de l'information communiquée après le début de l'année scolaire par la partie russe, le nombre de postulants ayant sollicité et bénéficié de ces bourses n'a pas dépassé sept (07) candidats.

S'agissant des projets retenus dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne, il y a lieu de souligner la fourniture de matériel médical au profit d'une dizaine d'Antennes de Santé des Gens de Mer (ASGM) et l'élaboration des projets de CPS concernant l'acquisition d'un simulateur de pêche et de navigation et d'un navire-école pour l'ITPM de Laayoune, ainsi que celui relatif à l'acquisition d'une vedette de sauvetage.

Le programme de coopération tripartite : Maroc - Japon - Pays Africains Francophones s'est poursuivi conformément au plan de travail adopté pour la 2ème phase du Projet PRECAF-Pêche. Il convient de rappeler que ce projet triennal (2015-2018) vise le développement des capacités des ressources humaines d'une dizaine de pays africains francophones dans le secteur de la pêche maritime.

Les principales actions réalisées au profit des pays mentionnés ci-après concernent ce qui suit :

- Organisation du 19 au 24 février 2017, d'un Symposium/séminaire sur le pilotage du secteur des pêches maritimes en Afrique
- Organisation de 4 stages en groupe à l'ISPM d'Agadir au profit de 39 participants sur les thématiques liées à la gestion de la qualité, la maîtrise des outils de la planification, l'assurance qualité des produits de la pêche destinés à l'exportation et le développement de la chaîne de valeur dans le secteur de la pêche artisanale
- Organisation du 06 au 31 mars 2017, d'un stage en groupe à l'ITPM de Larache au profit de 09 participants sur le thème lié au renforcement des capacités pour le développement des communautés de pêche artisanale

- Formation au Japon d'un cadre du Département sur le suivi et la coordination des activités de coopération tripartite.

Les onze (11) pays bénéficiaires des stages organisés sont : Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Gabon, Madagascar, Mauritanie, Sénégal, Togo et Union des Comores.

Il convient de noter également que dans le cadre du Projet PRECAF-Pêche, il y a eu l'organisation de 02 réunions du Groupe de travail, ainsi que la tenue de deux sessions du Comité Conjoint de Coordination (CCC) au cours desquels a été adopté le plan de travail annuel pour la 3ème phase du Projet, ainsi que l'adoption des propositions de modification du PDM.

En perspective de la mise en place d'une filière de formation en aquaculture, il faut souligner l'organisation d'une visite d'étude en Malaisie du 09 au 16 décembre 2017, visant l'échange d'informations et d'expériences sur le développement du secteur de l'aquaculture au Maroc et à laquelle ont pris part deux enseignants relevant de l'ISPM d'Agadir et du CQPM d'Essaouira.

Sur le plan de la coopération régionale, il convient de souligner que l'ISPM d'Agadir, en qualité de président du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), a contribué avec le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT à l'organisation et à l'animation d'un séminaire régional sous le thème : Ingénierie de la formation maritime, tenu à l'ISPM d'Agadir du 18 au 20 décembre 2017.

Dans le cadre de la coopération multilatérale avec la FAO, le Maroc est partie prenante à une étude sur les systèmes de protection sociale disponibles dans cinq pays sélectionnés en Méditerranée. L'objectif de cette étude est de collecter les meilleures pratiques et partager des recommandations aux pays membres sur la manière de renforcer la cohérence entre la protection sociale et les politiques de la pêche et assurer une couverture adéquate des ménages dépendants de la pêche. A cet effet, le point focal de cette étude a pris part à Rome en septembre dernier, à un atelier sur le renforcement de la compréhension de la protection sociale des pêches à petite échelle dans la région méditerranéenne.

4- Modernisation de la Gestion Administrative

GESTION ET SUIVI DES DOSSIERS DES FONCTIONNAIRES

L'effectif global du département est de 1.240, dont les femmes représentent 24%. Le taux d'encadrement est de 58%.

Au titre de l'année 2017, les principales actions réalisées au niveau des ressources humaines de ce Département sont :

Recrutement

L'annonce des résultats de recrutement de 30 postes budgétaires au titre de l'année 2016 s'est faite en mars 2017. Au titre de l'année budgétaire 2017, le lancement de la procédure de recrutement de 10 postes s'est effectué en novembre 2017.

Avancement d'Echelon

Le nombre de personnes du Département ayant bénéficié de l'avancement d'échelon a été de 479 dont 33 contractuels. Aussi, il a été procédé à la titularisation de 14 Stagiaires.

Promotion de Grade

79 personnes du Département ont bénéficié de la promotion normale et exceptionnelle. Aussi, la procédure de l'examen professionnel au titre de 2017 effectué en octobre 2017 a permis la promotion

de 23 fonctionnaires.

Mutation et Nomination

Dans le cadre de la mobilité interne 165 cadres et agents ont bénéficié d'une mutation, soit un taux de 13% de l'effectif global.

Parallèlement, 38 appels à candidature ont été organisés au profit de 7 Chefs de Division, 1 Délégué des Pêches Maritimes, 25 Chefs de Services, 4 Directeurs d'Établissement Maritimes et 1 Chef des Travaux au sein d'un établissement de formation maritime.

Changement de Position

29 dossiers de mise à la retraite ont été traités au titre de 2017 et 2018. Aussi, 17 fonctionnaires ont bénéficié d'autres changements de position (mise à la disposition, mise en disponibilité, démissions, détachements et radiations).

FORMATION

Un programme de formation a été élaboré pour l'année 2017 après analyse des besoins exprimés par les différentes entités en fonction des orientations stratégiques du Département et en alignement avec les résultats de la GPEC.

Les cycles de formations proposés dans le cadre du programme de formation pour l'année 2017 poursuivent les objectifs suivants :

- Renforcer les compétences métiers liés aux objectifs stratégiques du plan halieutis ;
- Renforcer les compétences managériales des cadres, et responsables en matière de gestion de projet ;
- Accompagner les délégués Des pêches maritimes du Département en développant leurs compétences relationnelles, leur leadership et leur savoir-être ;
- Développer les compétences managériales et organisationnelles des cadres et responsables du Département ;
- Accompagner les responsables dans leur gestion d'équipe pour le développement de leur potentiel et leur rendement.

416 fonctionnaires et Agents ont bénéficié en 2017 à ces cycles qui comprennent les 5 volets suivants :

- ✓ un volet de formations « cœur de métier » ;
- ✓ un volet de formations « transverses » ;
- ✓ un volet propre au coaching ;
- ✓ un volet de formation « préparation des futurs agents verbalisateurs du DPM » ;
- ✓ un volet relatif aux ateliers de partage des savoirs.

GESTION DES COMPETENCES

La DAGJ a lancé en 2017 une campagne de collecte d'informations concernant les fiches de postes et le référentiel des missions du personnel aussi bien au niveau central que des DPMs.

GESTION INTEGREE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Système d'Information Intégré des Ressources Humaines, était un outil incontournable à la réalisation des tâches de la DRH en matière de gestion et suivi des dossiers des fonctionnaires et

l'établissement des prévisions de la masse salariale, Il a permis de faire entre autre:

- La programmation, le suivi et la réalisation des concours de recrutement ;
- La programmation et le suivi des CAP pour l'avancement d'échelon et la Promotion de Grade ;
- La programmation, le suivi et la réalisation des Examens Professionnels ;
- L'édition de plusieurs requêtes suivant le besoin ;
- Les prévisions, la programmation et le suivi d'exécution des dépenses du Personnel.

Des modules nécessaires à la mise en place d'un portail RH dédié spécialement aux fonctionnaires et aux managers ont été préparés à savoir :

- Données du fonctionnaire ;
- Accès à l'information ;
- Régionalisation des actions destinées aux Managers.

5- Respect de la Planification Financière

Le budget général du DPM au titre de l'exercice 2017 s'élève à 681.002.000 DH soit une augmentation de 5% par rapport à 2016. Ces crédits alloués sont répartis comme suit :

- 188 MDH pour le chapitre « Personnel » soit une augmentation de 2% par rapport à 2016.
- 209 MDH pour le chapitre « Matériel et Dépenses Diverses » (MDD) représentant une augmentation de 16% par rapport à 2016.
- 283 MDH pour le budget « d'investissement » qui a été reconduit par rapport à 2016.

Les crédits engagés et émis en 2017 sont donnés comme suit:

- 181 MDH au titre du chapitre Personnel soit 96% des crédits ouverts ;
- 203 MDH au titre du Chapitre MDD soit 97% des crédits ouverts ;
- 246 MDHS au niveau du budget d'investissement (Hors report) soit 87% des crédits ouverts.

Les crédits inscrits au titre du chapitre « MDD » qui s'élèvent à 209 MDH sont répartis par programme comme suit :

- Prog. 1 : Pilotage et gouvernance : 44 MDH
- Prog. 2 : Développement de la pêche, Aquaculture et Valorisation de la Ressource : 141 MDH
- Prog. 3: Qualification, promotion Socio Professionnelle et Sécurité des gens de mer : 23MDH

L'enveloppe budgétaire accordée en 2017 au DPM au titre du budget d'investissement s'élève à 283 MDHS en crédits de Paiement et 63 MDH en crédits d'Engagement.

Les crédits définitifs du budget d'investissement sont composés de:

- Crédits ouverts: 283,4 MDH
- Report Dons: 136,28 MDH
- Reports 2016/2017: 42,3 MDH
- Contrepartie Financière Accord Maroc-Russie : 67,2 MDH

Les crédits programmés y compris le report de dons et la contrepartie financière accordée dans le cadre de l'accord de pêche Maroc-Russie, se déclinent par programme comme suit:

- Prog. 1: Pilotage et gouvernance : 22,5 MDH
- Prog. 2: Développement de la Pêche : 440,4 MDH
- Prog. 3: Qualification : 24,0 MDH

6- Equipements et Matériel

Dans le but d'appuyer et soutenir les autres entités du Département notamment en leur permettant de disposer, à temps et de façon optimale, des moyens matériels et logistiques nécessaires, à travers les prestations d'acquisition des biens et services, de construction, d'aménagement et d'entretien du patrimoine mobilier et immobilier, il a été procédé, au titre de l'exercice 2017, à l'exécution d'un plan d'action notamment un programme prévisionnel des achats.

Ainsi, cela a contribué d'une manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers du Département découlant de la stratégie Halieutis, et ce, en cohérence avec l'axe de la gouvernance et pilotage notamment les actions relatives au développement des infrastructures et des équipements de débarquement.

Dans ce cadre il a été procédé au titre de l'année 2017 à la réalisation des opérations suivantes :

- Attribution de 20 marchés pour un montant total de 14,4 MDH répartis comme suit :
 - ✓ Chapitre fonctionnement: 08 marchés pour une enveloppe budgétaire de 1,8 MDH ;
 - ✓ Chapitre investissement: 09 marchés pour des crédits de 8,5 MDH ;
 - ✓ Fonds de développement de la pêche : 03 marchés pour un montant de 4,1 MDH.
- De même, 55 bons de commande ont été engagés pour un montant de 1,9 MDH dont 0,7 MDH au titre du budget général et 1,2 MDH au titre du budget de la Division de la Protection des ressources Halieutiques.

7- Coopération

COOPERATION BILATERALE

Les pays africains

- Le 13 février 2017, tenue de la 1ère session de la Commission Mixte Maroc-Côte d'Ivoire en marge du salon Halieutis à l'ISPM d'Agadir,
- Le 14 Février 2017, tenue de la 2ème session de la Commission Mixte Maroc-Guinée Conakry à l'ISPM d'Agadir,
- Du 19 au 27 juillet 2017, cycle de formation pour le renforcement des capacités des futurs gestionnaires et exploitants des PDAs en Guinée Conakry,
- Du 10 au 23 septembre 2017, cycle de formation pour le renforcement des capacités des futurs gestionnaires et exploitants des PDAs en Côte d'Ivoire,
- Du 25 septembre au 08 octobre 2017, cycle de formation pour le renforcement des capacités des futurs gestionnaires et exploitants des PDAs au Sénégal,
- Du 15 au 21 octobre 2017, visite de benchmarking des pôles de compétitivité halieutique d'une délégation sénégalaise à Dakhla et Agadir.

La Tunisie :

- Le 19 juin 2017, tenue de la 19ème session de la Haute Commission Mixte Maroc-Tunisie au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Les pays de l'Asie

Le Japon:

- Du 25 février au 04 mars 2017, Déplacement d'une délégation DPM-INRH au Japon pour assister à

l'ouverture des plis de l'appel d'offre pour la sélection de l'entreprise qui réalisera les travaux de construction d'un centre de recherche et de technologie conchylicole à Amsa/ Tétouan.

- Du 24 au 27 avril 2017, tenue de la 37ème session de la Consultation annuelle Maroc-Japon au DPM/Rabat.
- Le 23 mai 2017, affectation d'un expert japonais de longue durée au DPM.
- Le 29 septembre 2017, journée des volontaires organisée par la JICA à l'Hôtel Sofitel, jardin des roses/Rabat.
- Le 04 Décembre 2017, réunion avec les membres de la société japonaise Mars et DELOITTE Consulting, présidée par la secrétaire Générale du Département de la Pêche Maritime.
- Le 11 Décembre 2017, réunion avec les membres de la société japonaise Ibercberg. Plusieurs cadres du Département de la Pêche Maritime et de l'INRH ont bénéficié de stages de formation au Japon.
- Du 03 au 17 Décembre 2017, mission d'échange et d'étude dans le domaine de l'aquaculture en vue de renforcer la coopération triangulaire Maroc-Japon-Malaisie et de sonder les possibilités de coopération bilatérale entre le Maroc et la Malaisie dans le domaine des pêches maritimes

L'Inde :

- Les 25 et 26 mai 2017, tenue de la 5ème session de la Haute Commission Mixte Maroc-Inde au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

L'Indonésie :

- Du 21 au 26 Novembre 2017, Réunion à Jakarta pour finaliser le MoU maroco-indonésien en matière des pêches maritimes et de l'aquaculture.

Les pays de l'Europe

La Russie :

- Du 04 au 05 mai 2017, tenue de la 2ème session de la Commission Mixte Maroc-Russie au DPM/Rabat.

La Norvège :

- Le 22 Mars 2017, visite du représentant de la société norvégienne «Due Miljo AS » spécialisée dans la production de matériel et d'équipements de l'industrie de transformation des produits de la pêche pour sonder les possibilités de partenariat privé dans ce domaine.

La France:

- Les 15 et 16 Novembre 2017, tenue de la 13ème session de la réunion de haut niveau maroco-française au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale durant laquelle, le DPM a émis le souhait d'inscrire l'axe de formation en affaires maritimes au profit des délégués régionaux des pêches maritimes.

Autres activités

- Du 06 au 07 Avril 2017, participation à la 9ème session du groupe de travail « Ressources Halieutique » et à l'assemblée Générale de la plate forme maghrébine organisé par l'UMA à Nouadhibou/Mauritanie.
- Le 03 Octobre 2017, tenue de la réunion Préparatoire de la 5ème session de la Commission Mixte de l'ALE Maroc-USA au siège du S/E chargé du Commerce Extérieur/Rabat.

COOPERATION MULTILATERALE

PMI-MED

Activités du projet de la Politique Maritime Intégrée en Méditerranée (PMI-MED)

Initiative WestMED

Commandée par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) et la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) relevant de l'UE avec une nette implication de l'Union pour la Méditerranée (UpM), son objectif principal est de préparer une initiative maritime d'économie bleue en Méditerranée occidentale et l'élaboration d'un plan d'action pour la mettre en œuvre. Cette initiative traite avec les 10 pays (5+5) de la rive nord et sud de la Méditerranée occidentale.

Autres activités

- Régularisation de la contribution financière du Maroc auprès des organisations régionales et internationales où le Maroc est partie notamment : l'ICCAT, la CGPM, la FAO, le TIDM, INFOPECHE, INFOSAMAK, la CBI, etc...
- Participation aux réunions et ateliers organisés par les diverses organisations régionales et internationales dans le cadre de la coopération multilatérale.
- Suivi des dossiers des subventions à la pêche au niveau de l'OMC et l'action de notre pays au sein d'ACCOBAMS, la CITES, la COMHAFAT et la CBI en participant ou assurant le suivi régulier de leurs réunions.
- Participation aux réunions d'intérêt qui ont eu lieu au niveau du Maroc, notamment celle qui concerne la préparation de la COP 13 sur la biodiversité et ce, en coordination avec le département de l'environnement, point focal Maroc de ladite conférence.

Glossaire

ANDA	: Agence nationale pour le développement de l'Aquaculture
DFMGMS	: Direction de la formation maritime des gens de mer et du sauvetage
DIPM	: Direction des industries de la pêche maritime
DPMs	: Délégations des pêches maritimes
DAGJ	: Direction des affaires générales et juridiques
INRH	: Institut national de recherche halieutique
MAPMDREF	: Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et forêts
DPM	: Département de la pêche maritime
ONP	: Office national des pêches
CPM	: Chambre des Pêches Maritimes
ONSSA	: Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires
CSVTPM	: Centre Spécialisé de Valorisation des Produits de la Mer
AMDIE	: Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations
MASEN	: Agence marocaine pour l'énergie durable
CCG	: Caisse Centrale de Garantie
FAO	: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
COPACE	: Comité des pêches de l'Atlantique du Centre Est
COMHAFAT	: Conférence des Ministres sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Atlantique
INFOSAMAK	: Centre d'Information et de Conseil sur la Commercialisation des Produits de la Pêche dans la Région Arabe
ICCAT	: Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
U.E	: Union Européenne
RSSL	: Réseau de surveillance de la salubrité du littoral
PNAL	: Programme National d'Aménagement du Littoral
PDA	: Point de Débarquement Aménagé
VDP	: Village de Pêcheurs
AHP	: Agadir Haliopôle Cluster
TJB	: Tonne de Jauge Brute
RSW	: Refrigerated Seawater Systems
AMPs	: Aires marines protégées
GIZC	: Gestion Intégrée des Zones Côtières